

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES)

Le futur possible d'une allocation universelle en Belgique à l'horizon 2035

Construction d'un design méthodologique original
pour une prospective exploratoire

Mémoire réalisé par
Natacha Dupont

Promoteurs
Jean-Luc Guyot
Pierre Reman

Lectrice
Laurence Blésin

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

Le futur possible d'une allocation universelle en Belgique à l'horizon 2035

Construction d'un design méthodologique original
pour une prospective exploratoire

Mémoire réalisé par
Natacha Dupont

Promoteurs
Jean-Luc Guyot
Pierre Reman

Lectrice
Laurence Blésin

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

Remerciements

Je tiens à remercier les promoteurs de ce mémoire, à savoir monsieur Pierre Reman pour ses conseils judicieux et ses encouragements, et monsieur Jean-Luc Guyot pour sa disponibilité et la transmission de son “savoir prospectif”.

Je remercie également madame Laurence Blésin qui a ouvert ma réflexion à travers le sujet de ce mémoire.

Mes remerciements s’adressent aussi à Rudi Bral et à François Clément pour leur relecture orthographique.

Enfin, je remercie ma famille qui m’a soutenue durant ces trois dernières années.

Merci aux camarades fopésiens pour nos échanges lors des travaux et nos encouragements mutuels.

*« Sur une route bien connue, le conducteur d'une charrette qui se déplace au pas,
la nuit, n'a besoin, pour éclairer sa route, que d'une mauvaise lanterne.*

*Par contre, l'automobile qui parcourt à vive allure une région inconnue doit être
munie de phares puissants.*

Rouler vite sans rien voir serait proprement une folie. »

Gaston BERGER, 1957.

TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION.....	11
1.1. DEFINITION ET ANALYSE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE.....	14
1.2. UNE APPROCHE PHILOSOPHIQUE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE	20
1.3. ANALYSE DE DEUX MODELES D'ALLOCATION UNIVERSELLE	24
1.3.1. INTRODUCTION.....	24
1.3.2. LE DIVIDENDE SOCIAL DE GEORGES-LOUIS BOUCHEZ.....	25
1.3.3. LE REVENU DE BASE DE PHILIPPE DEFEYT	30
1.3.4. LA COMPARAISON DES DEUX MODELES	34
1.3.4.1. Les points de convergence	34
1.3.4.2. Les points de divergence	35
1.4. LES CONTRE-ARGUMENTS DES OPPOSANTS A L'ALLOCATION UNIVERSELLE.....	37
1.4.1. LE RAPPORT DE L'OCDE	37
1.4.2. LA POSITION DE DOMINIQUE MEDA	38
1.4.3. L'AVIS DE MARC MAESSCHALCK	41
1.4.4. L'OPINION DE DANIEL ZAMORA	43
1.4.5. LA CONVICTION DE MATEO ALALUF.....	45
1.4.6. SYNTHESE DES ARGUMENTS OPPOSES A LA MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE.....	48
2.1. INTRODUCTION A LA PROSPECTIVE.....	52
2.1.1. Les origines	52
2.1.1.1. La futurologie.....	52
2.1.1.2. La prospective "à la française"	53
2.1.1.3. Les future studies.....	54
2.1.2. Les fondements	54
2.1.3 Pas une méthode mais des méthodes.....	57
2.2. LE DIVIDENDE SOCIAL OU LE REVENU DE BASE SOUS LA LOUPE D'UNE DEMARCHE PROSPECTIVE	58
2.2.1. Poser la problématique	59
2.2.1.1. Délimiter le sujet.....	59
2.2.1.2. Etablir une cartographie du système.....	65
2.2.2. Construire la base prospective	69
2.2.3. Explorer les futurs possibles et souhaitables	72
2.2.3.1. L'élaboration des Future's wheels.....	73
2.2.3.2. La construction des scénarios.....	76

2.2.4. Conclusion de la démarche prospective et rapport final	79
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE	83

INTRODUCTION

Lutter contre la pauvreté pour certains, inciter à l'oisiveté pour d'autres, l'allocation universelle est au cœur de discussions animées depuis plusieurs années. Donner à chacun un revenu sans aucune contrepartie, il s'agit là d'une idée farfelue pour certains, irréalisable pour d'autres, choquante ou a contrario enfin la solution pour lancer une start-up ou encore prendre soin de ses proches en diminuant son temps de travail. Décliné sous différentes appellations et envisagé sous des angles très variés, le revenu universel rassemble autant qu'il oppose les individus. Que l'on soit partisan d'une politique de gauche ou de droite, que l'on soit un travailleur salarié ou indépendant, une personne retraitée ou étudiante, un citoyen actif ou inactif, nous avons tous un avis sur le sujet. Les opinions amènent généralement un clivage "pour ou contre" l'allocation universelle. A travers ce mémoire, j'approfondis les raisonnements en faveur de l'instauration d'une allocation universelle, m'appuyant sur les analyses, pensées et recherches de MM. Philippe Van Parijs, Jean-Marc Ferry, Georges-Louis Bouchez et Philippe Defeyt, ainsi que les contre-arguments construits par ses opposants. De plus, les items philosophiques et sociologiques des auteurs cités supra seront mis en évidence. Toutefois, je me suis peu attachée au financement et à la complexité économique de la mise en place d'un tel bouleversement de notre système de protection sociale. Cela pourrait faire l'objet d'un autre mémoire tant la sphère économique est vaste en matière de revenu universel. Etudier les raisonnements de ceux qui ne souhaitent pas sa réalisation me permet de mettre en lumière des enjeux sociétaux impactant chaque personne dans son individualité. Les conséquences atteignant le rapport au travail de l'individu seront mises en évidence dans ce mémoire.

""Il serait bien préférable de pourvoir aux moyens d'existence de chacun" [...] Faut-il dès lors voir dans ce passage le premier plaidoyer pour une forme de revenu minimum garanti par les autorités publiques ? Peut-être que non. Mais aussi peut-être que oui."¹ Et si cette question devenait une affirmation, ne laissant plus la place à l'utopie mais bien à une réalité. **Et si en 2027, tous les citoyens résidant légalement en Belgique recevaient une allocation universelle ou un revenu de base, leur rapport au travail se modifierait-il ?** Cette question

¹ VAN PARIJS P., "More et Vives à l'origine du revenu garanti", in DEPROOST P.-A., *Chemins d'Utopie, Thomas More à Louvain, 1516-2016*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2015, page 56.

sera abordée par une approche de l'analyse prospective. Cette méta-méthode permet de poser un autre regard sur la thématique et de comprendre des questions auxquelles des réponses toutes faites n'existent pas. Les cours organisés dans le cadre du certificat interuniversitaire² en analyse prospective m'ont permis de prendre connaissance de cette "indiscipline intellectuelle" en m'incitant à voir plus loin, plus large et plus profond. Tels sont les concepts humanistes de Gaston Berger, philosophe et haut fonctionnaire français, qui a développé la prospective en France après 1957.

"La prospective est avant tout une attitude d'esprit (l'imagination et l'anticipation) et un comportement (l'espoir et la volonté) mobilisés pour assurer la qualité et la maîtrise de l'existence présente et future".³ La prospective nous convie à regarder vers l'avenir. C'est pourquoi j'ai choisi de réfléchir au monde de demain organisé autour d'un autre mode de sécurité sociale. En effet, notre société traverse plusieurs malaises. La mondialisation inflige une pression et un esprit de compétition internationale sur nos entreprises rendant l'emploi précaire pour bon nombre de travailleurs. Le basculement dans la pauvreté des personnes actives est de plus en plus fréquent. De plus, selon le rapport d'évolution de la situation et de la protection sociale en Belgique en 2017 émis par le SPF Sécurité Sociale⁴, le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation sociale est en hausse et la redistribution des transferts de sécurité sociale est inadéquate pour les personnes vivant d'un seul revenu du travail, maintenant cette population dans un état de précarité. Ces raisons m'amènent à m'intéresser particulièrement à la sphère du travail qui ne se suffit plus à elle-même pour maintenir les individus au-dessus du seuil de pauvreté. Certains partisans de l'allocation universelle promeuvent le développement d'un marché du travail en dehors du marché traditionnel (un secteur quaternaire), là où les opposants d'un revenu de base préconisent de revitaliser le marché du travail.

L'allocation universelle serait-elle le futurible, c'est-à-dire le futur possible, d'une autre protection sociale en Belgique ? Voilà une vaste question à laquelle je ne pourrai répondre de manière complète. J'ai donc choisi de m'intéresser au monde du travail et plus précisément de

² Il s'agit d'un partenariat entre l'UCL, l'ULG, le CNAM et l'IWEPS.

³ GODET M., *Manuel de prospective stratégique, Une indiscipline intellectuelle, tome 1*, Paris, Dunod, 2007, page 6.

⁴ Ce rapport est disponible à l'adresse : <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analyse-situation-et-protection-sociale-belgique-2017-fr.pdf>

m'interroger sur les conséquences possibles d'un revenu inconditionnel et universel sur le rapport au travail des individus d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Dans le premier volet de cet écrit, je propose de définir et d'appréhender l'allocation universelle en compagnie de Philippe Van Parijs. Ensuite, je suggère une approche philosophique du revenu de citoyenneté à travers l'ouvrage de Jean-Marc Ferry. Enfin, je m'attarde sur deux modèles conçus d'une part, par Philippe Defeyt et d'autre part, par Georges-Louis Bouchez. Le revenu de base de Philippe Defeyt et le dividende social de Georges-Louis Bouchez seront analysés et comparés. Afin de contrecarrer ces défenseurs de l'allocation universelle, les arguments de Mateo Alaluf, de Dominique Méda, de Marc Maesschalck et d'autres auteurs apporteront un éclairage différent et mettront en évidence ce qui constituent pour ces opposants les dangers sociétaux de la concrétisation du revenu universel.

Dans une seconde partie, je tenterai de démontrer qu'une approche prospective permet, au travers d'une démarche holistique, de quitter le présent et de poser une réflexion à moyen terme sur les conséquences possibles de l'allocation universelle. J'échafauderai un design méthodologique original étant donné qu'il est élaboré dans le but d'apporter un éclairage à la question qui me préoccupe, à savoir "que pourrait-il arriver en 2035 si chaque citoyen résidant légalement en Belgique recevait une allocation universelle ? "

En vue d'apporter une meilleure compréhension au lecteur, les différentes étapes de cette méthodologie seront illustrées d'exemples et de mises en situation lorsque je prends la place du prospectiviste.

PREMIERE PARTIE : Les fondements de l'allocation universelle

1.1. DEFINITION ET ANALYSE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Si l'on remonte dans le temps jusqu'en 1516, il est possible de retrouver l'ancêtre de l'allocation universelle sous la dénomination d'une garantie de revenu suggérée par Thomas More⁵. Cet homme politique anglais, philosophe, humaniste et juriste publie à cette époque "L'utopie" à Louvain. T. More propose à travers son ouvrage de concevoir un tel revenu afin de lutter contre la criminalité. L'idée a mûri et a débouché sur la promulgation de diverses lois obligeant chaque municipalité à prendre en charge ses nécessiteux. Les siècles suivants ont été ponctués de plusieurs ébauches de l'allocation universelle. Thomas Paine, Charles Fourier, Victor Considérant, Joseph Charlier, et encore d'autres penseurs ont apporté des éléments de réflexion constitutifs de l'allocation universelle, définie de manière précise par Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght en 2005.⁶

Né en 1951, Philippe Van Parijs est docteur en philosophie de l'université d'Oxford et docteur en sciences sociales de l'Université de Louvain-La-Neuve. Il a également étudié le droit et l'économie politique dans d'autres universités. Chargé de créer la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale au sein de l'UCL, il l'a dirigée de 1991 à 2016. On peut le qualifier d'égalitariste libéral ou de libéral de gauche au sens philosophique du terme, comprenant l'idée que chacun doit disposer des mêmes moyens pour réaliser sa conception de la vie bonne. En 1984, le "Collectif Charles Fourier"⁷ (alias Paul-Marie Boulanger, Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs) présente une version de l'allocation universelle à un concours sur l'avenir du travail en Belgique auprès de la Fondation Roi Baudouin. Ce groupe de chercheurs reçoit un prix qui leur permet d'organiser un colloque d'ampleur internationale. Vu

⁵ VAN PARIJS P., "More et Vives à l'origine du revenu garanti", in DEPROOST P.-A., *Chemins d'Utopie, Thomas More à Louvain, 1516-2016*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2015, pp.56-59.

⁶ VANDERBORGHT Y., VAN PARIJS P., *L'allocation universelle*, Paris, La découverte, 2005, (Repères).

⁷ COLLECTIF CHARLES FOURIER, "L'allocation universelle", in *La revue nouvelle*, n°4, 1985, pp. 345-351.

le succès de ce rassemblement, Philippe Van Parijs devient co-fondateur du Basic Income European Network⁸, un réseau d'universitaires qui défendent le revenu de base inconditionnel.

Je reviens à la définition livrée par Philippe Van Parijs : « L'allocation universelle est un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie ».⁹

Je propose au lecteur d'analyser chaque terme de cette définition :

- ★ un revenu : il est payé en espèces comme les autres allocations constituant notre système de protection sociale. Ce revenu pourrait être octroyé en nature ou en avantages, comme par exemple une fourniture d'électricité, mais cela induirait une limite d'utilisation et ne concernerait qu'une partie de la population utilisant cette énergie. L'allocation universelle est versée régulièrement et mensuellement, à l'identique d'autres allocations sociales connues dans notre pays. Afin de citer un exemple situé aux antipodes de notre fonctionnement, je me réfère à l'Alaska, état le plus égalitaire des Etats-Unis. Dans cette contrée, les habitants reçoivent annuellement un dividende calculé en fonction de la richesse produite par l'exploitation pétrolière située dans cet état. Depuis 1982, chaque citoyen perçoit une allocation universelle annuelle conditionnée à six mois de résidence dans l'état d'Alaska ;
- ★ versé par une communauté politique : la communauté politique gère les finances publiques. Il paraît donc logique que ce soit elle qui assume la redistribution de l'allocation universelle. Principalement financée par les impôts, quelle que soit leur forme, l'allocation universelle peut être gérée par un État-nation, par l'Union Européenne, par une région ou encore par une commune. Je développerai plus tard l'idée d'un revenu de citoyenneté européen de Jean-Marc Ferry ;
- ★ à tous ses membres : une distinction est faite entre deux catégories de personnes afin de définir qui sont les membres de la communauté :
 - les citoyens : il est fait ici référence aux droits et devoirs qui accompagnent la citoyenneté, c'est-à-dire les droits civiques ;

⁸ Le BIEN est créé en 1986 et est renommé Basic Income Earth Network en 2004 en raison de son étendue mondiale.

⁹ VANDERBORGHT Y., VAN PARIJS P., op. cit., p. 26.

- les résidents permanents légaux : l'approche est différente car l'allocation universelle est ici considérée comme un instrument de lutte contre l'exclusion. Pour identifier les dits-résidents, on se base sur les conditions qui définissent la résidence fiscale ;

Une autre catégorisation concerne l'âge des bénéficiaires et la privation de liberté :

- selon l'âge : le revenu est octroyé aux personnes majeures. Une allocation familiale universelle, indépendante du rang de l'enfant, du revenu et du statut socioprofessionnel des parents, est octroyée en faveur d'enfants mineurs. Pour les personnes retraitées, l'allocation universelle serait une pension de base d'un montant supérieur, cumulable avec tout autre revenu comme par exemple une épargne privée ou un salaire lié à un emploi ;
 - concernant les personnes privées de liberté : le revenu est suspendu le temps de la détention.
- ★ Sur base individuelle : l'allocation universelle est versée individuellement. Il n'y a plus de contrôle de la situation familiale de l'individu. Les notions de chef de ménage et de cohabitant disparaissent. Le montant du revenu ne varie donc pas en fonction de la composition familiale du citoyen ;
 - ★ sans contrôle des ressources : l'allocation universelle est versée à tous sans prise en considération des revenus de la personne, ni de son patrimoine, ni des ressources des personnes constituant son ménage. En ce sens, elle s'oppose à l'assistance ;
 - ★ sans exigence de contrepartie : l'inconditionnalité est une singularité de l'allocation universelle. Il n'y a donc pas lieu de prouver un passé professionnel, ni une recherche d'emploi, ni de s'inscrire dans un processus de formation. Cette allocation s'oppose donc au modèle assurantiel et au principe de droit contributif qui le fonde puisqu'elle est octroyée à tous sans conditions.

L'allocation universelle peut donc se résumer en quatre caractéristiques : universelle, inconditionnelle, individuelle et cumulable (avec d'autres revenus).

Cette définition étant clairement exposée, nous pouvons nous intéresser aux avantages induits par la mise en place de l'allocation universelle. Philippe Van Parijs estime que les personnes précarisées en retireraient un bénéfice pour trois raisons :

- ★ informé ou non de l'octroi de l'allocation universelle, chacun la reçoit et en bénéficie. Il n'est pas nécessaire de connaître ses droits, ni d'effectuer des démarches administratives pour la percevoir. En effet, les personnes pauvres sont souvent découragées face à la complexité bureaucratique qui leur impose de remettre des justificatifs autorisant ensuite l'octroi d'une allocation sociale. Par conséquent, ce public précarisé ne poursuit pas ses intentions et perd le bénéfice d'accéder à certains droits, il s'agit du non-recours aux droits¹⁰. **L'automatisme du paiement** de l'allocation universelle évite cette perte de gain et serait même salutaire pour les personnes vivant avec des bas revenus ;
- ★ **l'allocation universelle n'est pas stigmatisante** car elle est versée à tous les individus. Son caractère universel n'engendre pas un sentiment de honte comme pourrait le faire ressentir le bénéfice d'allocations de chômage ou d'un revenu d'intégration sociale (RIS) puisque l'allocation universelle n'est pas sollicitée mais elle serait versée d'office à tous les citoyens. Ginette Herman et David Bourguignon ont tous deux travaillé cette problématique de la stigmatisation des personnes sans emploi¹¹ ;
- ★ il n'y a **pas d'interruption dans les versements** quand la situation de l'individu change alors que c'est le cas, par exemple, quand une personne décroche un emploi. Le versement de l'allocation universelle se poursuit et le salaire vient s'y ajouter ensuite en termes de revenus. A l'inverse, dans un système de contrôle des ressources, le versement du RIS ou des allocations de chômage s'interrompt et le travailleur attend son premier salaire. Dans certaines situations, le travailleur constate un manque à gagner lors du passage d'un système à l'autre, c'est ce qu'on désigne par "piège à l'emploi".

Par ailleurs, d'autres atouts peuvent être mis en exergue :

- ◆ en recevant une allocation universelle, **la situation du travailleur** s'améliorera contrairement à celle du chômeur qui accepte un emploi à bas salaire. En effet, dans le

¹⁰ Le site "<http://cohesionsociale.wallonie.be/actualites/le-non-recours-aux-droits>" apporte de plus amples explications sur cette notion de non-recours aux droits.

¹¹ BOURGUIGNON D., HERMAN G., "La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi", in *Recherches sociologiques*, n°1, 2005.

système assurantiel actuel, ce dernier perd ses avantages sociaux liés à son statut de chômeur. La différence pécuniaire entre ses allocations et son salaire est faible. On pourrait donc dire que le profit amené par l'emploi est quasi nul. De plus, l'accès à un emploi engendre des nouveaux frais, tels que frais de garde des enfants, des frais de transport, etc. De ce point de vue, l'Etat-Providence est passif car il concentre ses actions sur la garantie des ressources au profit des inactifs et les maintient ainsi dans l'inactivité ;

- ◆ la mise en place d'un revenu universel favoriserait le fonctionnement d'un État social actif en garantissant qu'un emploi (même peu rémunéré) améliore le revenu net par rapport à une situation d'inactivité. Etant donné que l'allocation universelle est maintenue avec un salaire, la situation financière du citoyen s'améliore lorsqu'il accède à l'emploi. Le piège financier de la dépendance, du chômage, et de l'exclusion disparaît. Pour Philippe Van Parijs, l'allocation universelle est **une technique de “détrappage”** car son bénéfice permet au chômeur de sortir du piège de l'exclusion ;
- ◆ l'octroi de ce revenu universel n'engendre **aucune obligation** telle qu'apporter des preuves de sa recherche d'emploi, d'une inscription à une formation qualifiante, bref le devoir de s'activer sur le marché de l'emploi. Dans un article intitulé "Avons-nous une obligation morale de travailler ?"¹², Pierre-Etienne Vandamme développe la notion d'exploitation qu'il faut comprendre comme une limite de salaire en-dessous duquel l'employeur profiterait de la vulnérabilité de son employé. Une vulnérabilité économique qui a été atténuée par la mise en place de l'Etat-Providence mais qui reste présente puisque l'octroi des allocations de chômage est conditionné par une recherche active d'un emploi. Les chômeurs sont ainsi contraints d'accepter des emplois qui ne leur conviennent pas. L'auteur estime que le travailleur tombe alors dans une forme d'exploitation. A cette constatation, on pourrait imaginer que P. Van Parijs réponde à P.-E. Vandamme que suite à l'instauration de l'allocation universelle, il n'y aurait **plus de contrainte de travail**. Dès lors, les plus faibles auront un pouvoir de négociation avec les employeurs et pourront refuser un travail dégradant ;
- ◆ il en découlera également que **la qualité du travail fourni** par le bénéficiaire de l'allocation sera plus optimale puisqu'il sollicitera spontanément son futur employeur sans être poussé dans le dos par une quelconque administration l'obligeant à cette

¹² VANDAMME P.E., "Avons-nous une obligation morale de travailler ?", in *La Revue nouvelle*, n°8, 2015, pp. 66-74.

démarche. Dans ce dernier cas de figure, le travailleur non motivé n'est pas productif et par conséquent, l'employeur et le travailleur perdent leur temps ;

- ◆ un autre effet positif de l'allocation universelle se porte sur **le partage de l'emploi** car il existerait un va-et-vient plus fluide, grâce au revenu-socle, entre les sphères du travail rémunéré, les activités familiales et la formation. Cela permettrait facilement à tous de ralentir ou d'interrompre les activités professionnelles pour faire face aux obligations familiales, ou pour acquérir une formation complémentaire, ou encore se réorienter professionnellement. Le risque de se retrouver avec une main d'œuvre qualifiée mais épuisée ou obsolète bien avant l'âge de la retraite est réduit. La conséquence en serait de constater un marché du travail plus flexible composé de personnes moins stressées et qui pourrait s'avérer plus productif ;
- ◆ il y a lieu aussi de noter **un effet bénéfique sur la santé et la scolarité** des enfants car avec l'allocation universelle il y aurait une forme de sécurisation du revenu de la famille. Si les parents sont plus disponibles en réduisant leur temps de travail, à certains moments de leur carrière et/ou lorsque la vie familiale le nécessite, un effet positif sur le capital humain serait constaté. Cette conséquence positive diminuerait le coût économique de la mise en place de l'allocation universelle ;
- ◆ enfin, un revenu universel représente **une forme d'émancipation** vis-à-vis de l'entourage de chaque citoyen : conjoint, patron, administration, etc. L'individu perçoit un montant fixe personnellement ; cela l'autonomise à l'égard des institutions ou des personnes vis-à-vis desquelles il a des comptes à rendre dans le système actuel. P. Van Parijs précise que l'allocation universelle profitera davantage à la femme qu'à l'homme. En effet, la femme aurait plus de choix pour orienter sa vie avec ce revenu de base. La possibilité de quitter le conjoint dont elle dépend financièrement, « lever le pied » entre vie familiale et vie professionnelle si elle opte pour un temps voué à l'éducation des enfants, sont autant d'opportunités offertes par le bénéfice de l'allocation universelle.

Note : Nous verrons plus tard dans ce travail que d'autres penseurs réfutent cette idée d'épanouissement de la femme et envisagent plutôt son retour au sein du foyer comme une destinée défavorable à la condition de la femme.

1.2. UNE APPROCHE PHILOSOPHIQUE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Après s'être attaché à la définition de l'allocation universelle et à ses avantages relevés par son ardent défenseur depuis plus de trente ans, je propose au lecteur de s'intéresser à l'approche philosophique du sujet par Jean-Marc Ferry.

Philosophe français, Jean-Marc Ferry est titulaire de la Chaire de philosophie sur l'Europe auprès de l'université de Nantes. Agé de 72 ans, il y est professeur de philosophie politique. Ses activités et ses engagements concernent principalement l'Europe, la religion, la civilisation, et d'autres sujets éthiques comme la fin de vie. En 1992, il devient membre du BIEN et publie « *l'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté* » en 1995. Ce livre a été réédité en 2016. Auteur d'une trentaine d'ouvrages, il est également traducteur en Français des textes du philosophe allemand Habermas. En 1994, J.-M. Ferry est à l'origine de la collection "humanités" au sein des éditions du Cerf dans le but de publier sur la problématique internationale (en philosophie et sciences humaines) en langue française.

Face à la concurrence des pays asiatiques, Jean-Marc Ferry se penche sur la situation économique de l'Europe et préconise d'"automatiser l'appareil productif, assurer un revenu de base inconditionnel, et renoncer à la stratégie conventionnelle qui consiste à forcer l'emploi [...]"¹³. Pour lui, le travail salarié perd son utilité économique puisqu'il n'est plus la première force productive, et donc la plus-value absolue réalisée sur la force de travail disparaît. C'est pourquoi l'auteur lance un défi dans son ouvrage : "le revenu ne doit plus dépendre autant qu'avant de notre travail."¹⁴ Le citoyen ne peut plus s'appuyer sur le travail direct pour subvenir à ses besoins de consommation, à ses loisirs. Il est dépassé de faire un lien direct entre la rémunération liée au travail et les revenus du foyer. Les raisons principales de cette autre vision de la justice sont, pour l'une, un raisonnement éthique qui concerne l'absence d'emploi qui peut s'expliquer par la conjoncture économique ou la robotisation. L'autre raison est économique : les salaires ont assuré pendant des années une partie du revenu global national qui lui-même garantissait, par la consommation et l'épargne, le financement de la production sur le marché. Le système se nourrissait de lui-même. Actuellement, la situation économique n'est plus celle-là ; le travail conventionnel n'est plus un facteur de production de premier plan.

¹³ Extrait de l'entretien avec Jean-Marc Ferry par Olivier Mongin, revue *Esprit*, juillet 1997, n°234, pp. 5-17.

¹⁴ FERRY J.M., *L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Les éditions du cerf, 1995, p.60.

Le philosophe recommande de se libérer de la valeur idéologique du travail. Même si le travail reste un moyen identitaire personnel et une source d'intégration sociale, chacun devrait être libre de travailler ou pas. Il serait envisageable que le citoyen ne travaille pas sous la contrainte mais pour les besoins de son identité personnelle et pour sa reconnaissance sociale. L'individu pourrait donc s'épanouir à travers le secteur quaternaire. Il s'agit d'un secteur d'activités non mécanisables, un secteur de travail libre et d'intégration sociale par des activités socialisantes par excellence : des activités manuelles par lesquelles le producteur se reconnaît dans son produit, c'est-à-dire une production personnelle de qualité ; des activités communicationnelles à travers lesquelles les personnes entretiennent des relations communautaires dans le secteur associatif, culturel, sportif, social, artistique.

Jean-Marc Ferry propose “un revenu distribué de façon égalitaire et inconditionnelle aux citoyens majeurs de l'union européenne”¹⁵. Nous retrouvons dans cette définition deux concepts déjà développés plus haut avec Philippe Van Parijs, à savoir, l'universalité et l'inconditionnalité. Ce revenu primaire inconditionnel (RPI), comme le nomme Ferry dans la préface de l'édition de 2016 de son livre paru en 1995, profiterait également aux résidents étrangers permanents. Il envisage un revenu de base européen octroyé à tous les citoyens quelle que soit leur place dans le schéma de production, dont l'objectif est de concrétiser un projet européen ralliant les valeurs de sécurité, de liberté et de justice. Ce RPI doit être envisagé comme un revenu d'existence, il est alors à considérer comme un droit social, et comme un revenu de citoyenneté, indépendamment de la conjoncture économique. J.-M. Ferry rattache cette notion de citoyenneté à l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulant que tout être humain a droit à la citoyenneté, le protégeant ainsi de l'apatridie. Ce droit civique est lié à la personne en tant qu'être humain, il en va de même pour bénéficier du revenu d'existence auquel chaque citoyen a a priori accès indépendamment de sa situation financière et familiale. L'universalité et l'inconditionnalité de l'allocation universelle font partie des fondements de la justice apportant une garantie minimale contre l'extrême pauvreté.

Le philosophe pense que la réussite de cette allocation universelle se traduira par **le développement du secteur quaternaire**. Par rapport aux autres secteurs d'activités, le quaternaire a peut-être la qualité de secteur réflexif car ses activités comprennent une finalité sociale de formation ou d'insertion. Le secteur quaternaire n'est pas réservé aux activités non lucratives. Il s'infiltré dans tout le tissu socio-économique. Son concept est heuristique car

¹⁵ FERRY J.-M., op. cit. p 65.

c'est le concept d'une économie sociale qui se détache de l'économie mondiale. Ici se trouve tout le sens donné à ce revenu de base individuel, ancré dans l'économie sociale et attaché à la personne. L'utopie du secteur quaternaire est de concilier la croissance matérielle et le libre développement des individualités en vue d'une réconciliation entre l'économie et la société.

La concrétisation de la mise en place d'une allocation universelle renforcerait l'idée de la **liberté positive**¹⁶ de choisir son activité. Le citoyen peut ainsi se présenter sur le marché du travail en tant qu'offreur de travail. Le demandeur d'emploi jouit d'un pouvoir de négociation de ses conditions de travail avec un employeur potentiel car il bénéficie déjà d'un socle de revenu que lui confère son allocation universelle. Cette liberté positive se traduit également en risque que le futur entrepreneur puisse se permettre de prendre puisque son revenu de citoyenneté diminue la possibilité de tomber dans une précarité économique.

Jean-Marc Ferry considère l'instauration de ce revenu universel comme un **investissement économique** s'il est envisagé comme une ressource privilégiée pour le démarrage du secteur quaternaire. En effet, il permet à certains individus de s'investir dans l'économie sociale sans en rechercher avant tout un salaire. Les fonctions de socialisation de la personne y sont mises en évidence. De plus, le développement de ce secteur apporte une réponse aux conséquences de mutations des autres secteurs économiques ; le secteur primaire compte de moins en moins de travailleurs qui se tournent vers le secondaire ou le tertiaire. Le secteur quaternaire est voué aux activités autonomes et personnelles dont les finalités sont définies par ceux qui les pratiquent. Les personnes concernées ne travaillent plus sous la contrainte mais pour les besoins de leur identité personnelle et leur reconnaissance sociale. Il est bien question ici de **l'épanouissement personnel** du citoyen à travers une économie resocialisante qui permet de sortir de la « **bureaucratie du contrôle** ». Cette dernière pèse lourdement sur les personnes en situation précaire, les incitant à la tricherie ou à l'abandon des démarches requises pour obtenir une allocation sociale.

Avec la mise en place de l'allocation universelle, **la problématique du chômage** serait convertie en problème social et éthique, et non plus en difficulté économique. En effet, selon Jean-Marc Ferry, le principe de justice dément l'idée qu'il y aurait un équilibre entre la rémunération du travailleur et sa contribution à la production. L'explication en est simple : il

¹⁶ Notion à laquelle J.-M. Ferry oppose celle de liberté négative de droit au travail lors de l'entretien avec Olivier Mongin retranscrit dans la revue *Esprit*, juillet 1997, n° 234, pp. 5-17.

est quasi impossible de mesurer la productivité individuelle, par contre la productivité collective est quantifiable. Deuxièmement, le concept de vie bonne revêt, entre autres, les notions d'intégration sociale et d'identité personnelle. Ces éléments seraient remis en question selon les opposants à l'allocation universelle, soutenant qu'une partie de la population se désintéresserait de l'emploi, ce que conteste le philosophe puisque le revenu universel ne sera pas responsable de la disparition du travail. L'avenir du travail n'est pas lié à sa forme salariale car le travail comprend une part d'immatérialité de plus en plus importante. Certaines professions ne se calculent d'ailleurs plus en heures de prestation. De plus, le bénéfice d'une allocation universelle procurerait une sorte de libération psychologique à certaines personnes, déjà exclues du système de rentabilité de notre économie, qui pouvant compter sur un socle de revenu, s'intégreraient dans un secteur d'activités adapté à leurs difficultés. Libérés de la contrainte salariale, certains individus pourraient opter pour une réduction de leur temps de travail ou encore se vouer à l'entrepreneuriat. En conclusion, l'instauration de l'allocation universelle valoriserait l'éthique liée socialement au travail.

1.3. ANALYSE DE DEUX MODELES D'ALLOCATION UNIVERSELLE

1.3.1. INTRODUCTION

L'allocation universelle ayant été clairement définie par Philippe Van Parijs et par Jean-Marc Ferry, et après nous être penchés sur le regard philosophique de ce dernier en faveur d'un revenu universel européen, je propose au lecteur d'analyser deux modèles concrets d'allocation universelle applicables à la Belgique. Ce sont “le revenu de base” proposé par Philippe Defeyt et “le dividende social” suggéré par Georges-Louis Bouchez.

Je me dois ici d'éclairer le lecteur concernant la sélection de ces deux auteurs, Philippe Defeyt et Georges-Louis Bouchez, et de leurs propositions d'allocation universelle.

Premièrement, ces deux intellectuels, que j'ai pu rencontrer, sont belges et leurs versions d'une allocation universelle s'appliqueraient en Belgique. J'aurais pu m'intéresser au “Liber” de Gaspard Koenig et Marc de Basquiat, respectivement philosophe français et économiste français, ou au projet de revenu de base citoyen qui concernerait 150 000 brésiliens de la ville de Marica, ou encore au revenu universel proposé par Benoit Hamon lors de la campagne présidentielle de 2017 en France. Mais, j'estime plus enrichissant et plus impliquant d'analyser des modèles qui concernent le pays dans lequel je vis et à propos duquel j'ai une connaissance des rouages de la politique économique et sociale.

Deuxièmement, l'allocation universelle de G.-L. Bouchez et le revenu de base de P. Defeyt sont des modèles chiffrés, concrets et réalisables. Ils me permettent donc de les utiliser en tant que support en vue de les projeter dans un futur selon une approche prospective.

Troisièmement, ces deux versions mêlent convergence et divergence entre elles. Elles se rejoignent sur les points essentiels et définissent l'allocation universelle comme l'inconditionnalité et l'universalité, avec quelques nuances (qui seront détaillées plus tard). Elles se différencient de par leur philosophie ou le courant suivi, le libéralisme¹⁷ pour Georges-

¹⁷ Définition du Larousse : doctrine économique qui privilégie l'individu et sa liberté ainsi que le libre jeu des actions individuelles conduisant à l'intérêt général ; doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'État au regard des libertés individuelles.

Louis Bouchez et le progressisme¹⁸ pour Philippe Defeyt. Les points communs et de désaccord de ces deux modèles m'incitent à les discuter, à les comparer et à remettre en question leurs objectifs louables.

1.3.2. LE DIVIDENDE SOCIAL DE GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

Homme politique belge âgé de 32 ans, engagé politiquement au sein du Mouvement Réformateur (MR), Georges-Louis Bouchez est diplômé en droit des facultés St-Louis de Bruxelles. Il a fréquenté plusieurs cabinets ministériels avant d'être élu au niveau communal à Mons, lors des élections de 2012. Il occupera alors le siège d'échevin des finances, du budget, de l'emploi, du développement durable et de l'informatique qui ne sont pas des domaines dénués de sens pour un partisan de l'allocation universelle. En 2014, G.-L. Bouchez devient député wallon.

A l'heure actuelle, l'auteur est avocat, délégué général au MR (animation politique et prospective auprès du centre Jean Gol), conseiller communal et chef de file MR à Mons, et député suppléant. En prévision des élections communales du 14 octobre 2018, Georges-Louis Bouchez propose une nouvelle liste qui se veut pluraliste, « Mons en mieux ».

Dans un essai publié en 2017, « *L'aurore d'un monde nouveau* »¹⁹ discutant de dix thèmes de société, et plus précisément dans le chapitre "Croissance sans emploi et redistribution des richesses par l'allocation universelle", G.-L. Bouchez développe la réflexion suivante : "Le monde du travail évolue. La quatrième révolution industrielle, la révolution numérique verra la perte de plusieurs millions d'emplois au niveau mondial dans les futures années."

L'auteur cite une étude réalisée en 2016 annonçant la disparition de 5 millions d'emploi en 2020. Au niveau national, le FOREM confirme la menace de 40% des emplois en 2030 à cause des nouvelles technologies. Pour G.-L. Bouchez, notre société n'est pas face à une crise libérale ou socialiste mais aux portes d'un autre mode de production des richesses se présentant en

¹⁸ Définition du Larousse : comportement de ceux qui estiment qu'une profonde transformation des structures politiques et sociales permettra une amélioration des conditions de vie et une plus grande justice sociale.

¹⁹ Aux éditions du CEP, Marcinelle, 2017, 148 pages. Le sous-titre de cet ouvrage est "10 débats pour changer l'Europe et la Belgique et moraliser la vie politique".

décalage vis-à-vis des structures sociales actuelles. Aujourd'hui, plus personne n'est assuré ou contraint d'envisager sa carrière professionnelle auprès d'un seul et unique employeur. L'avenir est axé sur la flexibilité et sur la formation régulière. Chacun alternera peut-être des périodes d'activité et d'inactivité. Cependant, nous dit l'auteur, l'individu a besoin de stabilité. L'allocation universelle peut lui apporter cette garantie. Notre système de sécurité sociale actuel basé sur une logique assurancielle n'est plus adapté, selon G.-L. Bouchez. Accepter l'allocation universelle, c'est reconnaître l'individu comme un être utile à la société et ne plus le définir en tant que travailleur ou chômeur. Le quidam a l'opportunité de s'épanouir à travers le bénévolat, l'éducation de ses enfants, des activités culturelles ou sportives, tant de domaines qui doivent être valorisés par notre société.

Recevoir une allocation universelle permet l'application d'une liberté réelle, laissant au citoyen le libre choix d'accepter ou non un emploi. Pour qu'il puisse jouir de cette liberté, l'octroi d'un "dividende social" est incontournable. G.-L. Bouchez trouve ce terme plus adapté car "chaque individu reçoit une part de ce qu'il a contribué à mettre en place, à savoir la richesse de son pays et souvent la croissance de celle-ci."²⁰

Ce sera sa définition de l'allocation universelle : un dividende social universel et inconditionnel. L'inconditionnalité de celui-ci rejoint, selon l'homme politique, une valeur centrale du libéralisme, celle des libertés réelles. En effet, ce dividende social donne la possibilité à l'individu d'exercer ces libertés. Le citoyen pose des choix et il lui appartient ensuite d'en assumer les conséquences. Nous sommes ici au cœur du libéralisme où selon cette idéologie, l'État ne se préoccupe pas de savoir si la personne s'en sortira ou pas avec son allocation.

G.-L. Bouchez estime qu'à l'heure actuelle, le contrôle des allocataires sociaux, la lourdeur administrative et bureaucratique s'opposent à cette notion de liberté. L'individualisation des droits permet de réduire à néant la nécessité qu'ont certains bénéficiaires d'allocations sociales de "tricher" sur leur situation personnelle (concubinage, colocation). Cette mesure renforce la notion de liberté individuelle, chère à l'homme politique libéral.

²⁰ BOUCHEZ G.-L., "L'aurore d'un monde nouveau, 10 débats pour changer l'Europe et la Belgique et moraliser la vie politique", p.115, Marcinelle, 2017, CEP.

Concrètement, Georges-Louis Bouchez propose le modèle de l'allocation universelle suivant :

- ★ un revenu de base de 1000 € par mois pour les individus âgés de 18 à 67 ans ;
- ★ une pension de base unique de 1600 € par mois pour les personnes âgées de plus de 67 ans.

Ces montants nets seraient versés à tous, y compris aux personnes étrangères en séjour légal sur le territoire belge, sans conditions de revenus, quelle que soit la situation personnelle de l'individu. Les personnes souffrant de gros problèmes de santé ou d'un handicap auraient accès à une aide supplémentaire, sous conditions.

Pour parvenir à financer l'allocation universelle, G.-L. Bouchez propose la suppression des aides sociales telles que le Revenu d'intégration sociale, les allocations de chômage, les allocations familiales, ainsi que les aides à l'emploi, les primes en faveur des entreprises, les remboursements en soins de santé (petits risques). Il envisage des économies administratives dans les CPAS, à l'ONEM, au FOREM et dans les mutuelles. En effet, ces services n'ayant plus les paiements du RIS, des indemnités de mutuelle ni le contrôle des chômeurs à effectuer, des emplois seront probablement éliminés ou réorientés vers d'autres fonctions.

De plus, le libéral propose une taxation de la robotisation au niveau mondial car, selon lui, une taxation visant les entreprises belges ne ferait qu'accentuer le phénomène de délocalisation.

Le budget économisé suite à la disparition des aides et allocations décrites ci-dessus financerait l'allocation universelle.

Lorsqu'il défend son modèle de dividende social, G-L Bouchez met en évidence les atouts suivants :

- ★ il apporterait **plus de liberté** à l'individu par la notion d'individualisation dans ses choix de vie privée, permettant ainsi à chacun de vivre avec la personne de son choix ou de s'en séparer sans la crainte de se retrouver sans ressources. Dans le cadre professionnel, il faciliterait une certaine mobilité ou encore soulagerait une personne voulant quitter un emploi dit « alimentaire » ;
- ★ le respect de l'**égalité des chances** serait un principe fondamental de l'idéologie libérale. Ce revenu octroyé à tous sera le reflet de ce fondement. Chaque citoyen reçoit

le même montant quelle que soit sa situation économique et il en use ensuite en posant des choix ;

- ★ les **libertés réelles** seraient garanties puisque le citoyen percevrait un pécule qu'il va utiliser à bon escient pour lui-même et indirectement cela sera bénéfique pour la société. L'octroi de ce petit capital concrétiserait une liberté théorique. Il s'agit de rendre possible le modèle libéral en donnant l'opportunité aux citoyens de se « mettre en mouvement », de créer, d'entreprendre ;
- ★ l'allocation universelle permettrait à chacun d'**obtenir un statut**, la personne n'est plus identifiée selon son emploi, qu'elle soit salariée, indépendante ou fonctionnaire. Le bénévole, l'artiste, le parent au foyer acquièrent une certaine dignité ;
- ★ une **simplification administrative** serait une conséquence directe de l'octroi de l'allocation universelle à tous. Notre système actuel comprend trop de démarches contraignantes pour les allocataires sociaux qui se perdent dans le dédale des procédures répétitives et souvent incompréhensibles pour un public défavorisé. Le temps que passe chaque citoyen à se justifier auprès des administrations est du temps improductif ;
- ★ la perte des emplois salariés suite à l'automatisation et aux économies de plate-forme serait anticipée. La **mutation du monde du travail** se conçoit dès maintenant. L'emploi salarié à durée indéterminée est démodé, le travailleur devra être de plus en plus flexible. Afin qu'il puisse se former, le citoyen percevrait une allocation universelle, gage d'une forme de sécurité financière ;
- ★ les **tensions communautaires** vécues par la Belgique seraient atténuées puisque, par exemple, il n'y aurait plus lieu de comparer le nombre de demandeurs d'emploi au nord et au sud du pays. G.-L. Bouchez préconise la création d'un service public fédéral ("SPF allocation universelle"). Ce service inclurait les services régionaux des affaires sociales et les compétences communales assumées par les CPAS. Une certaine uniformisation serait alors d'actualité au nord comme au sud du pays.

L'instauration d'une allocation universelle ainsi que son mode de fonctionnement s'inscrivent, selon G.-L. Bouchez, dans une société libérale dont l'idéal est le suivant : " la société civile - associations, fondations, citoyens - et les acteurs économiques - entreprises, travailleurs indépendants, salariées - disposent pleinement de leurs biens, de leurs talents et de leur temps,

et les allouent librement à l'atteinte de leurs objectifs qu'ils soient collectifs, individuels, caritatifs ou mercantiles."²¹

Dans ce modèle d'allocation universelle proposé par un libéral, l'État intervient peu. Il fixe un cadre réglementaire et s'assure de son respect. Lors de l'interview que j'ai réalisée, G.-L. Bouchez explique que " assurer l'égalité des chances est le principe de base de l'idéologie libérale. Dans cette idéologie, tout le monde doit pouvoir (...) exercer sa liberté, (...) pouvoir se nourrir, poser des choix et en assumer les conséquences." L'État distribuerait donc le dividende social et ce qu'il adviendra de ce que l'homme fait de son allocation universelle préoccupe peu le libéral, au nom du respect des libertés.

La conception anthropologique de l'homme lue à travers ce modèle se rapproche de l'homo œconomicus. Selon cette représentation abstraite du sujet économique élaborée par des théoriciens classiques, l'être humain est considéré comme un sujet économique qui calcule rationnellement son intérêt dans le but de maximiser sa satisfaction économique sur le marché.

La mise en circulation du dividende social est une concrétisation de la notion théorique de liberté pour chaque citoyen. Laisse à son état hypothétique, la liberté semble être inatteignable pour l'individu. Versée en espèces chaque mois, elle relève d'un futur possible et permet d'entrevoir la réalisation de ses aspirations.

²¹ <http://www.atlantico.fr/decryptage/villepin-revenu-citoyen-allocation-universelle-liberale-83578.html>
Citation de L.-M. BACHELOT, président du parti français Alternative Libérale.

1.3.3. LE REVENU DE BASE DE PHILIPPE DEFEYT

Né en 1953, Philippe Defeyt est économiste, licencié en sciences économiques et sociales aux facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Président du CPAS de Namur (jusqu'en juin 2016) durant une décennie, il représentait le parti ECOLO dans cette fonction. Il est l'un des fondateurs de ce mouvement politique en 1980. Quelques années plus tard, aux côtés de Paul-Marie Boulanger et de Philippe Van Parijs, sous le nom de « collectif Charles Fourier », Philippe Defeyt participe à un concours sur l'avenir du travail organisé par la Fondation Roi Baudouin en 1984 et y présente le concept de l'allocation universelle²². Le collectif décroche le prix "Agora-travail" qui lui permet d'organiser un colloque en 1986 à Louvain-La-Neuve. Le succès rencontré à ce forum débouche sur la création du réseau européen BIEN (Basic Income European Network). Aujourd'hui, ce réseau est mondial ("European" est devenu "Earth").

Dans le courant des années nonante, Philippe Defeyt sera, consécutivement, député fédéral, cofondateur de l'Institut pour le Développement Durable, député wallon, chef de groupe Ecolo au Parlement Wallon, co-président du parti. Ardent défenseur des écotaxes, il a effectué des recherches sur des sujets variés tels que le vieillissement de la population, l'épargne des ménages belges, le renouvellement de la démocratie et l'allocation universelle.

L'économiste pose un regard progressiste sur notre société et est convaincu qu'il est temps de faire évoluer le système de protection sociale de notre pays. A son sens, le citoyen souhaite jouir de plus de liberté dans la gestion de son temps de travail en alternant des périodes de formation, de travail plus intensif, de temps de travail réduit pour s'occuper d'enfants en bas âge ou de parents âgés. Ces périodes de transition sont de plus en plus désirées dans la société actuelle. La complexité de la redistribution des revenus, du fonctionnement de notre sécurité sociale, les incursions dans la vie privée des allocataires sociaux et la perte de certains avantages en retrouvant un emploi inciteraient à rêver à un meilleur paradigme social. De plus, il est temps, selon Philippe Defeyt, de trouver un moyen pour éradiquer la pauvreté.

²² Le texte présenté par le Collectif Charles Fourier à ce concours est disponible à l'adresse: <http://www.revuenouvelle.be/IMG/pdf/avril1985-idees-2.pdf>

Depuis plus de trente ans, Philippe Defeyt défend la mise en place d'une allocation universelle. Cependant, sa réflexion a évolué car aujourd'hui il préconise un revenu-socle inconditionnel, l'allocation universelle étant une notion connotée permettant d'échapper au travail. Or, se soustraire de toute contingence n'est pas une voie à suivre, selon lui, pour diverses raisons. La proximité entre le montant d'une allocation universelle élevée (par exemple : 1000€) et un salaire peu élevé (par exemple : 1200€) n'encouragera pas le travailleur à poursuivre sa tâche probablement très utile à la société. Certaines professions auraient donc des difficultés pour trouver de la main d'œuvre. La seconde raison est une question de financement. L'économiste est perplexe quant à la concrétisation d'une allocation universelle élevée à tous les citoyens. Enfin, la dernière raison est l'acceptabilité sociale et politique. Une situation intermédiaire d'octroi d'un revenu de base serait plus appropriée à notre société, avec peut-être, dans le futur, la mise en place d'une allocation universelle dont le montant serait plus élevé.

Sur base de ces constats, Philippe Defeyt propose un revenu de base²³ non taxé, agrémenté de certains compléments en fonction de la situation personnelle du citoyen. Voici concrètement de quoi il s'agit :

- ★ un revenu-socle de 600 € par mois pour les personnes majeures ;
- ★ un montant de 300 € par mois pour les moins de 18 ans ;
- ★ une allocation d'insertion mensuelle de 300 € pour les personnes n'ayant jamais travaillé ou pas assez ;
- ★ une allocation-loyer de 100 à 200 € calculée sur base des revenus totaux du ménage permettant de se situer au-dessus du seuil de pauvreté.

L'économiste ajoute à ce revenu de base, outre les revenus liés à un emploi, une assurance contre les risques de la vie :

- ★ une assurance-chômage représentant un pourcentage du revenu perdu ;
- ★ une assurance-maladie reprenant les soins de santé et les indemnités ;
- ★ une assurance-retraite calculée en pourcentage des revenus perçus pendant sa carrière professionnelle.

L'allocation pour personne handicapée resterait ce qu'elle est actuellement.

²³ Le document de travail rédigé par P. Defeyt exposant sa proposition se trouve sous le lien : <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2017/10/Revenu-de-base-ECOLAB-03.12.17-Expos%C3%A9-PhDefeyt2.pdf>

Ce revenu de base serait distribué aux citoyens fiscaux de la Belgique, c'est-à-dire aux personnes qui participent au système de redistribution des revenus dans le pays. Les personnes qui paient des impôts et des cotisations en Belgique sont concernées. Le revenu de base s'inscrit dans une vision de consolidation de la logique assurancielle.

Toutes ces allocations verraient le jour à un taux unique et les taux isolé, cohabitant et chef de ménage disparaîtraient. L'objectif poursuivi par l'initiateur de ce revenu-socle agrémenté d'allocations ou d'assurances est de permettre au citoyen de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

Philippe Defeyt promeut son modèle de revenu de base en mettant en exergue divers avantages :

- une **simplification administrative** permettrait au citoyen de maintenir des revenus décents tout en changeant de statut. Les individus auraient donc la possibilité de diminuer leur temps de travail pour raison familiale ou autre, d'abandonner un emploi salarié pour s'installer en tant qu'indépendant, tout en profitant du revenu-socle et sans une multitude de démarches administratives compliquées ;
- l'**individualisation** des droits sociaux et fiscaux serait garantie avec cette allocation universelle. Chacun serait donc libre de cohabiter avec un ami ou un parent âgé. La solidarité intergénérationnelle trouverait une place de choix dans notre société sans les désagréments financiers actuels (perte de revenus). La co-location ou la cohabitation permet de lutter contre la pauvreté. Comme le dit Philippe Defeyt lors de ses conférences : “Quand on vit ensemble, on fait des économies !” En effet, les charges énergétiques sont réparties entre les personnes vivant sous le même toit ;
- l'emploi resterait un moyen primordial pour maintenir des liens sociaux mais le revenu de base soutiendrait une réduction du temps de travail en apportant un **complément financier à la perte de salaire net**. C'est aussi dans cette optique que l'auteur ne propose pas un montant d'allocation universelle trop élevé afin que le citoyen reste acteur dans le domaine de la production des richesses ;
- chacun aurait l'opportunité de **partager son temps entre trois domaines d'activité** : l'emploi (le garder, en changer ou en retrouver un), prendre soin de ses proches, penser à soi. Ces trois piliers permettraient à l'individu de trouver un équilibre dans sa vie dans la perspective d'un mieux-être. D'un point de vue philosophique, cette vision d'une

autre vie représente le paradigme d'**une vie heureuse**. L'individu peut aussi trouver un épanouissement dans des activités artistiques, à travers du bénévolat, une implication dans le secteur associatif. Nous retrouvons ici une allusion au **secteur quaternaire** cher à Jean-Marc Ferry et déjà décrit plus haut.

Philippe Defeyt a réfléchi à un plan de mise en œuvre de son revenu de base. Il prévoit, dans un premier temps, d'octroyer une pension de base à toutes les personnes de plus de 65 ans²⁴. S'en suivent une réforme du revenu d'intégration sociale, une suppression du statut de cohabitant pour celui d'isolé, l'instauration d'un revenu de base pour les personnes âgées de 18 à 30 ans et d'autres mesures dont l'aboutissement serait le bénéfice du revenu de base assorti de ses compléments à tous les citoyens. L'économiste a programmé un plan de transition afin que cette nouvelle organisation de notre système de protection sociale s'installe progressivement et favorablement pour la population mais aussi en prévoyant des avancées techniques telles qu'un compte virtuel et individuel distribuant le revenu de base sans surcoût administratif.

Nous sommes baignés dans un mouvement progressiste avec ce modèle de revenu de base proposé par Philippe Defeyt. Puisque "le progressisme est un courant de pensée qui considère qu'une transformation profonde des structures sociales et politiques doit être accomplie pour une plus grande justice sociale et pour l'amélioration des conditions de vie",²⁵ le revenu-socle répond à cette définition. Cette nouvelle formule de l'Etat-providence, version 3.0²⁶, maintient le caractère assuranciel de la sécurité sociale tout en permettant à l'homme de se réaliser en vue d'atteindre sa conception du bonheur, que ce soit auprès de ses proches ou en créant son emploi. L'économiste Defeyt envisage son modèle comme le cœur d'un nouveau pacte social et politique qui permettra à notre société de surmonter les crises qu'elle traverse.

²⁴ Des montants différents sont envisagés selon divers scénarios décrits aux pages 2 et 3 de la note de P. Defeyt à l'adresse: <http://www.iddweb.eu/docs/refpens.pdf>

²⁵ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Progressisme.htm>

²⁶ Pour P. Defeyt, la version 1.0 est celle mise en place après la guerre ; la version 2.0 produit ses effets à partir des années '80 avec une diminution des protections sociales.

1.3.4. LA COMPARAISON DES DEUX MODELES

Les deux modèles choisis, à savoir le dividende social de G.-L. Bouchez et le revenu de base de P. Defeyt, étant à présent exposés, je suggère de les comparer. Ces deux versions de l'allocation universelle serviront de base pour le travail prospectif, il est donc primordial d'en distinguer les points de convergence et de divergence.

1.3.4.1. Les points de convergence

Les deux auteurs, bien qu'issus de courants de pensée différents, présentent des caractéristiques communes. Il s'agit principalement des quatre items repris dans la définition de l'allocation universelle de P. Van Parijs. Premièrement, **l'universalité**, à laquelle il faut apporter une petite nuance. En effet, G-L Bouchez octroie l'allocation universelle à tous les résidents légaux en Belgique, tandis que P. Defeyt en ferait bénéficier les résidents légaux s'acquittant d'impôts et de cotisations en Belgique. Excepté cela, l'allocation universelle est distribuée à tous les citoyens. Deuxièmement, **l'inconditionnalité** est un item commun aux deux modèles. Le dividende social ou le revenu de base est distribué sans exigence de contrepartie. Troisièmement, **l'individualisation** de ce revenu universel est sans équivoque une caractéristique partagée par nos deux auteurs. L'individu est le bénéficiaire de l'allocation universelle et toute forme de statut tel que cohabitant ou chef de ménage n'existe plus. Enfin, le revenu de base ou le dividende social est **cumulable avec d'autres revenus** qu'ils soient professionnels ou immobiliers pour les deux modèles ou un complément du revenu de base prévu par P. Defeyt.

Après ce récapitulatif des points de convergence entre les versions d'une allocation universelle de G.-L. Bouchez et P. Defeyt, je propose d'analyser leurs divergences.

1.3.4.2. Les points de divergence

Dans le modèle du dividende social, G.-L. Bouchez conçoit que **l'Etat se positionne en retrait** vis-à-vis du nouveau système de protection sociale proposé. En effet, sa fonction principale se réduirait à la seule redistribution de l'allocation universelle. Toutes les allocations sociales étant supprimées dans cette version, on peut y comprendre que chaque citoyen gère comme il l'entend son revenu mais rien n'est prévu pour lui en cas de difficulté. En opposition à cela, P. Defeyt prévoit à côté de son revenu de base **un système assurantiel** qui vient en soutien aux personnes rencontrant des embûches sur leur parcours de vie. Ces assurances et allocations sont détaillées plus haut. Le système de remboursement des soins de santé est également toujours en vigueur. **L'Etat maintient** donc **une intervention** importante dans cette version. Cela constitue le point de divergence essentiel entre ces deux modèles. De cette constatation découle **des montants** de revenu universel **différents**. L'un prévoit une allocation universelle élevée sans complément de type aide sociale, l'autre préconise un revenu-socle sur lequel peut venir se greffer un complément.

Pour obtenir plus de clarté, synthétisons toutes ces notions en un tableau récapitulatif:

ITEMS / MODELES	DIVIDENDE SOCIAL DE BOUCHEZ	REVENU DE BASE DE DEFEYT
Universalité	X	X
Inconditionnalité	X	X
Individualisation	X	X
Cumul avec autres revenus	Possible	Possible
Position de l'Etat	En retrait	Maintien d'une intervention
Montants	1000 € pour les 18-67 ans 1600 € pour les plus de 67 ans	600 € pour les plus de 18 ans 300 € pour les moins de 18 ans
Compléments conditionnels	Possible pour personnes handicapées ou gros risques de soins de santé	Allocation d'insertion de 300 € Allocation-loyer de 100 à 200 € Assurance-chômage Assurance-maladie Assurance-retraite Allocation pour handicapé
Conception de la sécurité sociale	Alternative à la sécurité sociale dans un objectif de remplacement	Dispositif supplémentaire dans une logique de transformation

Ces deux modèles seront à nouveau discutés dans la seconde partie de ce travail consacrée à une approche prospective. Ils seront même confrontés par les participants à l'exercice prospectif.

1.4. LES CONTRE-ARGUMENTS DES OPPOSANTS A L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Depuis les premières pages de ce mémoire, je brosse un tableau encourageant pour une mise en place de l'allocation universelle. Il est temps à présent de s'intéresser aux opposants de ce revenu universel. Leurs arguments en défaveur de l'instauration d'une allocation universelle mettent en lumière des inquiétudes pour l'avenir de notre système de protection sociale et de ses conséquences sur le quotidien des citoyens.

A travers les lectures d'un rapport de l'OCDE, d'un article rédigé par Marc Maesschalck²⁷, de quelques recherches concernant Dominique Méda²⁸ et du livre « Contre l'allocation universelle » de Daniel Zamora²⁹ et Mateo Alaluf³⁰, je vais identifier les principaux raisonnements en défaveur de l'allocation universelle. Ils seront ensuite synthétisés.

1.4.1. LE RAPPORT DE L'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques a établi en mai 2017 un rapport intitulé « *Le revenu de base : que changerait-il ?* »³¹. Il nous indique que des transferts publics universels existent déjà en Belgique, à savoir les allocations familiales et la GRAPA, le revenu minimum pour les personnes âgées. La tentation de s'orienter vers une dimension universelle de la protection sociale serait issue du constat d'une évolution économique couplée à des préoccupations sociales, à savoir l'intensification des inégalités et l'apparition d'autres formes d'emploi telles que la robotisation, l'ubérisation.

Cependant, ce rapport développe des critiques négatives dans l'éventualité où le revenu de base deviendrait le principal pilier de la protection sociale. Premièrement, les personnes ayant des revenus moyens ou supérieurs recevant une allocation universelle, compte tenu de notre système d'imposition fiscale, reverseraient cette somme sous forme d'impôt. Cela

²⁷ Philosophe du droit et professeur à l' UCL

²⁸ Philosophe et sociologue française, professeure à l'Université de Paris-Dauphine.

²⁹ Postdoctorant en sociologie à l'ULB et à l'Université de Cambridge.

³⁰ Professeur de sociologie à l'ULB, spécialiste des questions relatives à l'emploi et au travail.

³¹ Ce document est téléchargeable à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/els/emp/Le-revenu-de-base-que-changerait-il-2017.pdf>

reviendrait à une opération nulle. Deuxièmement, si l'octroi d'un revenu de base influence les négociations salariales, il se pourrait que les employeurs réduisent les salaires. Le rapport s'interroge également sur ce qu'il adviendra des primes à l'embauche qui entraîneront un équilibre ou un déséquilibre en matière de négociation salariale, selon qu'elles soient maintenues ou désuètes.

D'un point de vue de la politique économique, la mise en place d'un revenu universel n'aurait pas une fonction de stabilisateur telle que les prestations versées sous conditions ou incitants à l'emploi. En effet, l'allocation universelle est versée sans tenir compte des revenus ou du statut de la personne face à l'emploi. Cela signifie donc qu'en période de ralentissement économique, son montant n'est pas adapté, a contrario des aides à l'emploi ou prestations sous conditions de ressources.

En somme, ce document énumère principalement des contre-arguments macroéconomiques vis-à-vis de la mise en place d'une allocation universelle.

1.4.2. LA POSITION DE DOMINIQUE MEDA

Philosophe et sociologue française, Dominique Méda est actuellement professeure à l'université de Paris-Dauphine. Elle a beaucoup écrit sur la question du travail et a effectué de nombreuses recherches sur les politiques sociales en France. La sociologue n'a pas rédigé d'article sur l'allocation universelle, mais a participé à plusieurs débats concernant ce sujet. Il s'agit entre autres d'un débat l'opposant au philosophe Gaspard Koenig, défenseur de l'allocation universelle.

Lors de cette émission qui se déroule en avril 2016, Dominique Méda s'exprime en défaveur du revenu universel car, pour la sociologue, verser un petit montant aux citoyens ne mène à rien, si ce n'est à créer des « handicapés sociaux ». En revanche, leur octroyer un revenu élevé entraîne des questions liées à la bonne utilisation de ce pécule. Pour la sociologue, un revenu universel n'aidera pas la société à sortir de la pauvreté. Afin de mener ce combat et de réduire

les inégalités, elle propose plutôt d'augmenter le RSA³² et de le rendre accessible à tous car 35% des personnes précarisées pouvant y accéder ne le réclament pas.

Malgré ce qu'en pensent de nombreux partisans d'une allocation universelle, à savoir une part de l'emploi qui disparaîtra dans les années futures, D. Méda ne croit pas à la fin du salariat. Elle fait référence à Beveridge (et à ses écrits de 1944) qui nous rappelle que le plein emploi est la garantie d'une société qui se porte bien. La solution de D. Méda réside dans une redistribution du temps de travail par une réduction du temps de travail.

Lors d'un autre débat, en novembre 2017, la sociologue affronte les idées de Philippe Defeyt. Elle soutient avec ferveur que le travail reste une valeur importante pour les individus attachés à ses intérêts intrinsèques (aspect relationnel, la reconnaissance sociale, etc). Dominique Méda entrevoit une double crise de l'emploi et du travail qui se manifeste par une précarisation des statuts et des conditions de travail. Le chômage pèse sur les conditions de travail mais aussi le travail nuit à la santé.

Pour la sociologue, nous assistons au démantèlement du droit du travail. Les rapports de force sont en déséquilibre et la précarisation des statuts et des conditions de travail ne crée pas l'emploi attendu mais accélère la disparition de l'emploi. Ceci constitue une première explication. La seconde concerne la révolution technologique qui engendre une destruction et/ou une transformation de l'emploi. Pour contrecarrer ce phénomène, D. Méda suggère de flexibiliser l'emploi avec une grande précaution pour ne pas sortir du salariat et déshumaniser le travail.

Afin de contourner cet écueil, la sociologue propose les pistes suivantes :

- ★ développer l'associationnisme³³ ou le régime de démocratie dans l'entreprise en renforçant la présence syndicale, en luttant contre l'ubérisation, en instaurant un nouveau code du travail et en revendiquant des normes sociales et environnementales internationales ;

³² Le Revenu de Solidarité Active correspond à un revenu minimum pour les personnes sans ressources en France. Le montant forfaitaire mensuel du RSA pour un allocataire est de 536,78 € depuis le 1^{er} avril 2017.

³³ <http://www.lemouvementcommun.fr/en-route-vers-la-democratie-par-dominique-meda/> consulté le 30/03/2018.

- ★ la reconversion écologique³⁴ ou la transition écologique et sociale est à envisager en renouant avec le plein emploi et la désintensification du travail. Dominique Méda nous dit ceci : "Le bon temps de travail c'est donc celui qui permet à l'ensemble des personnes en âge de travailler d'accéder à l'emploi, mais aussi aux hommes et aux femmes d'assurer la prise en charge à parts égales des activités domestiques et familiales, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui."³⁵ La sociologue prône pour une création d'emplois et un équilibre du nombre d'emplois disparus et de ceux créés en rehaussant les indicateurs de gain de qualité et de durabilité plutôt que la productivité. Un partage équitable du travail sera possible en revalorisant le travail à temps partiel.

Lors de ce débat, la sociologue reconnaît des idées intéressantes à la proposition de revenu de base de Philippe Defeyt, telles que la déstigmatisation des individus, l'automatisme des paiements, la fin du contrôle de la vie privée et la notion d'individualisation de ce revenu.

Cependant, en cas de mise en place du revenu de base, Dominique Méda pointe les risques suivants :

- le financement de ce revenu engendrerait des choix et par conséquent une diminution de la protection sociale, et aussi une marchandisation et une privatisation d'assurances sociales ;
- des personnes considérées comme des « handicapés sociaux » seraient laissés à l'abandon et n'auraient plus accès à la protection sociale ;
- ce système inciterait les femmes à abandonner leur emploi ;
- les dépenses avancées pour financer le revenu de base ne seraient pas récupérées via l'impôt ;
- le travailleur renoncerait à améliorer les règles d'organisation du travail et s'y adapterait.

³⁴ Cette appellation remplace celle du développement durable.

³⁵ http://www.lemonde.fr/tant-de-temps/article/2016/11/07/dominique-meda-le-bon-temps-de-travail-c-est-celui-qui-permet-a-tous-de-travailler_5026842_4598196.html#IZwiGKCq6F2oPUgD.99, consulté le 30/03/2018.

Pour la sociologue, il faut investir dans le collectif plutôt que de donner une allocation individuelle, mettre au centre les besoins sociaux, renforcer les services publics et les dispositifs d'accompagnement et de formation des personnes sans emploi.

1.4.3. L'AVIS DE MARC MAESSCHALCK

Philosophe du droit et professeur à l'UCL, Marc Maesschalck est l'auteur d'un article intitulé "Que faire de la protection sociale ?"³⁶ dans lequel il fait référence à André Gorz³⁷. M. Maesschalck livre à travers ce document la façon de penser d'A. Gorz. Dans les années '80, le philosophe français prône une société du temps libéré et revendique un revenu social. Il critique la vie du travailleur n'œuvrant que pour de l'argent, au détriment de ses relations personnelles. Alors que la qualité de vie selon A. Gorz est basée sur les échanges relationnels en amitié, amour et autres. Fin des années '90, ses idées évoluent. Il propose de libérer l'individu, non pas du travail, mais du système salarial. On passe alors du productivisme au consumérisme. Il ne parle plus de revenu social mais d'allocation universelle qui soutiendrait la consommation individuelle. Il envisage de mettre en place un mécanisme assurantiel généralisé afin de sécuriser chacun dans un contexte de risque. Cela se ferait par le versement d'une rente individuelle et inconditionnelle. Ces propositions énumérées par André Gorz présentent un changement conséquent pour la protection sociale.

Ce sont deux visions de la protection sociale, l'une productiviste-émancipatrice et l'autre consumériste-assurancielle, qui ont été relevées par Gorz mais aussi par les auteurs suivants, inspirés par Marx.

Marc Maesschalck cite également Toni Negri³⁸ et Michael Hardt³⁹. Selon ces deux auteurs, il faut abandonner ce rapport de forces construit autour de la norme salariale pour s'adapter à la société immatérielle, à l'ubérisation. Le travailleur ne travaille plus uniquement

³⁶ MAESSCHALCK M., "Que faire de la protection sociale ?", in *Sens et avenir du travail, la 95ème semaine sociale du Mouvement Ouvrier Chrétien, collection « politique 1 »*, octobre 2017, pp. 78 à 89.

³⁷ André Gorz est philosophe et journaliste français.

³⁸ Toni Negri est philosophe et homme politique italien.

³⁹ Michael Hardt est critique littéraire et théoricien politique américain. Il enseigne la littérature et l'italien à la Duke University (USA).

pendant ses heures de prestation mais le temps de travail s'étend au-delà. Cet envahissement du temps dans la vie privée de chacun entraîne la demande de l'allocation universelle selon Hardt et Negri. Il y a donc deux dimensions dans le travail actuel : le matériel et l'immatériel. Ils le définissent comme « travail biopolitique » c'est-à-dire un travail qui crée des biens matériels mais aussi des relations sociales entraînant une vie sociale. Les mesures du temps de travail industrialisé sont dépassées. Le nouveau monde du travail virtualisé exige une nouvelle norme de protection sociale qui préserve chacun de la misère et garantit une base égalitaire pour tous. Negri et Hardt proposent un salaire mondial minimum et défendent un revenu garanti déconnecté du travail.

En revanche, Marc Maesschalck s'appuie sur le point de vue de Bernard Friot⁴⁰ qui souhaite, lui, maintenir le rapport de force établi par la norme salariale tout en ayant conscience que la protection sociale doit s'adapter à la société immatérielle. Selon B.Friot, en créant par exemple la fonction publique, une déconnexion s'est faite entre le salaire et l'emploi. Le fonctionnaire est payé pour son grade, pas pour son temps de travail. La personne est payée, selon lui, pas l'emploi. B.Friot refuse un revenu universel, qu'il considère comme une allocation charitable octroyée par des actifs qui travaillent vraiment. Selon lui, le citoyen doit produire de la richesse et non attendre une allocation lui permettant d'augmenter son pouvoir d'achat. En revanche, Bernard Friot propose d'octroyer un salaire à vie⁴¹ à tous les citoyens qui est très différent d'une allocation universelle. La protection sociale selon ce dernier ne se résume pas à du capital matériel, à une liste de biens primaires, mais elle concerne aussi un capital symbolique englobant l'accès à la culture, à l'éducation, à la formation.

Marc Maesschalck va également nous faire partager le point de vue de Luc Boltanski. D'après ce sociologue, une philosophie de la misère est apparue, entretenue par des discours sur la modernisation de la fonction publique, sur le coût des piliers de la sécurité sociale, sur la discrimination engendrée par des contrôles en tout genre. Selon cette philosophie, l'inégalité provoquée par un déficit du pouvoir d'achat est inacceptable. Il y a lieu de restaurer une égalité de base. Luc Boltanski avait nommé cette idéologie, la politique de la pitié. Elle vise à diminuer les risques individuels d'exclusion par une assurance-revenu universel. Le principe est simple : sans condition, garantir un accès minimal à la consommation. Le tout serait financé

⁴⁰ Bernard Friot est sociologue et économiste français.

⁴¹ Une note explicative concernant le salaire à vie se trouve sur :

https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/le_monde_selon_bernard_friot_en_debat_3_3_r ev.pdf

par l'impôt négatif. Pour Luc Boltanski et Eve Chiapello, tous deux sociologues français, "seul un revenu universel, un revenu garanti, pourrait assurer la sécurité nécessaire pour que la cité par projets puisse fonctionner au mieux, en faisant appel à tous ses membres sans exclusion."⁴²

Enfin, Marc Maesschalck se demande si le défi fondamental de redresser la protection sociale, et donc aussi la justice sociale que l'on veut défendre, se résume à un transfert monétaire forfaitaire. Des politiques sociales sans cesse à adapter sont à construire. Il y a lieu de rendre visible les besoins inégaux de chaque citoyen (personne âgée en milieu rural, jeune maman chercheuse d'emploi, etc.). Des chemins se séparent inévitablement : lutter contre la vulnérabilité selon la philosophie de la misère ou lutter contre l'indignité selon une politique de la participation. Pour l'auteur, des approches collectives et participatives pourraient être créatrices d'emploi et de bien-être car elles rencontrent les demandes exprimées en capital symbolique. Tout comme Dominique Méda, Marc Maesschalck pense que la politique sociale est une affaire collective qui ne se résume pas à un revenu individuel, à "une enveloppe fermée" distribuée afin d'optimiser ses chances de bonheur et atteindre ainsi, une version quasi idéale de l'individualisme libéral.

1.4.4. L'OPINION DE DANIEL ZAMORA

Dans son ouvrage " Contre l'allocation universelle"⁴³, le sociologue se réfère à plusieurs experts dont Milton Friedman et à son projet d'impôt négatif de 1962, ancêtre néolibéral de l'allocation universelle. Le concept était d'offrir un revenu à toute personne se trouvant sous le seuil de pauvreté. Aucune différence n'était appliquée entre les travailleurs et les citoyens qui ne travaillent pas, méritants ou non. Les constatations que l'on aurait pu observer selon Friedman sont la fin des services publics, de la sécurité sociale, et de toute forme de socialisation des revenus à des fins collectives. L'idée serait donc de financer directement les

⁴² <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2004-1-page-251.htm> consulté le 1/04/2018.

⁴³ ALALUF M., ZAMORA D., *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux éditeur, 2016, (Lettres libres).

individus plutôt que de leur proposer des services collectifs inefficaces et inadaptés, qui contraignent surtout le libre marché. Il s'agit bien ici de l'avis d'un économiste libéral.

Daniel Zamora ne soutient pas cette vision des choses et poursuit son propos en exposant l'avis de Michel Foucault, philosophe français. Pour ce dernier, le néolibéralisme se moque de ce que devient l'individu : drogué, chômeur volontaire...car le néolibéralisme ne projette pas ses modèles sur l'individu. Les choix de l'homo œconomicus ne sont pas jugés d'un point de vue moral mais compris à travers le prisme de son intérêt. Ce n'est pas à l'État de décider ce que fait le citoyen de son argent mais bien à l'individu lui-même.

Prôner l'instauration de l'allocation universelle revient à abandonner la lutte contre les inégalités. Offrir un revenu universel permet de pallier la discrimination et de rétablir l'équilibre du jeu économique. Une société parfaite nous donnerait à tous la même chance de devenir riche. Or, pour qu'il y ait des riches, il faut des pauvres. L'égalité des chances permet donc de créer une société méritocratique, pas une société égalitaire. Pour Daniel Zamora, la notion de droit social est remise en question. L'attribution d'une allocation universelle élevée entraînera une forte réduction des dépenses sociales collectives et par conséquent une privatisation massive des ressources collectives. Ainsi, un revenu universel favoriserait un État qui étend la sphère du marché. Comme les penseurs abordés précédemment, Zamora fait allusion à la marchandisation et à une privatisation des assurances sociales.

Dans son livre, le sociologue présente les avis divergents de Jean-Marie Harribey, économiste à l'université de Bordeaux et de Hannah Arendt, philosophe allemande au sujet de la notion de travail. L'économiste se réfère à Hegel selon lequel le travail est synonyme d'épanouissement et représente la condition d'être social de l'homme. A contrario, H. Arendt estime que le travail n'a jamais été constructeur du lien social ni d'épanouissement de soi.

Les théoriciens du revenu d'existence n'acceptent pas que le travail puisse être un facteur d'intégration sociale. Ils rejettent ainsi le plein emploi comme objectif à atteindre. P. Van Parijs renonce au plein emploi persistant dans son idée que celui-ci est associé à la croissance économique, méprisant ainsi le rôle de la réduction du temps de travail. Certains défenseurs de l'allocation universelle acceptent la réduction du temps de travail, sans pour autant résoudre le problème de la nature du travail. Cela n'apporte pas une réponse à la question de la liberté de choix de travailler ou pas en ayant un revenu universel.

Selon J.-M. Harribey, l'instauration d'un revenu minimum égal au seuil de pauvreté ne ferait pas reculer la pauvreté. Il envisage même la disparition du salaire minimum puisqu'un revenu

de base viendrait en complément du salaire. Selon lui, la femme regagnerait son foyer pour accomplir les tâches qui lui sont attribuées par le modèle patriarcal. D'après l'économiste, les théoriciens du revenu d'existence intègrent dans leur modèle la réduction du temps de travail. Cette notion entraînerait la décroissance et donc une contradiction inextricable : si certains diminuent leur temps de travail de moitié, comment financer le revenu d'existence ? Les partisans de l'allocation universelle font fausse route. Ce ne serait pas une vraie réduction mais une sortie « volontaire » de certains individus de l'emploi, ce qui correspond au partage du temps de travail selon le modèle néolibéral : plus de travail pour les uns et l'illusion de la liberté pour les autres. Le risque conséquent le plus important est d'ordre politique et stratégique, à savoir confirmer le fossé entre ceux qui sont insérés dans toutes les sphères de la société et ceux qui sont exclus de la sphère du travail.

Dans le dernier chapitre de son ouvrage « Contre l'allocation universelle », Daniel Zamora cède la parole à Matéo Alaluf, sociologue.

1.4.5. LA CONVICTION DE MATEO ALALUF

Tout comme Marc Maeschalck, le sociologue fait référence à André Gorz qu'il considère comme la tête pensante du revenu d'existence. Dans un premier temps, A. Gorz est en désaccord partiel avec le Collectif Charles Fourier⁴⁴ concernant le montant de l'allocation universelle mais aussi avec l'idée de rupture complète avec le travail. Cela résulte de sa conception du travail car comme Marx, il pense que le capitalisme assujettit les ouvriers par la division et l'organisation du travail. C'est dans le travail que se trouvent les possibilités d'émancipation des travailleurs. Toujours selon André Gorz, le travail relève de deux sphères:

- ★ la sphère de la nécessité regroupe les luttes menées pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires ;
- ★ la sphère de la liberté concerne la réduction du temps de travail par l'augmentation de la scolarité et la diminution de l'âge de la retraite.

Comme déjà exposé précédemment, André Gorz a changé de position concernant le revenu universel. Il ne s'y est pas opposé farouchement mais il a réfléchi de manière constructive à ce

⁴⁴ Le Collectif Charles Fourier est composé de Paul-Marie Boulanger, Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs.

sujet. C'est ainsi qu'en 1997, il publie « Misères du présent » et adhère à l'idée d'une allocation universelle inconditionnelle et déconnectée du travail, au moins égale au salaire minimum. Selon lui, le travail immatériel remplace le travail matériel mesurable et décomposable en "emplois".⁴⁵

En 2003, dans son ouvrage « L'immatériel », il s'oppose à l'idée d'un revenu de base inconditionnel et fonde sa divergence sur deux critères :

- ★ ce revenu serait financé par des taxes, des impôts, des cotisations, en bref une subvention prélevée de la sphère productive. La conséquence directe en serait un montant limité et un revenu insuffisant. Indirectement, il se produirait une baisse des salaires et de facto, une aggravation de la précarité du travail ;
- ★ cette allocation serait la rémunération du temps hors travail et impliquerait que la vie de l'individu serait réduite à une fonction économique. Une logique de rentabilité se mettrait en place et chacun serait gestionnaire de sa carrière professionnelle, de sa famille et de ses loisirs. "Le revenu d'existence légitimerait ainsi le travail productif et soumettrait toute l'activité humaine au règne du productivisme. En ce sens, ce revenu parachèverait la construction néolibérale qui s'empare de toute la vie en société."⁴⁶

Cette dernière idée rejoint la pensée de Michel Foucault faisant le lien (voir plus haut, point 1.3.2.) entre le néolibéralisme et l'homo œconomicus à travers lequel l'homme n'est plus qu'un produit commercial.

Selon Mateo Alaluf, un revenu d'existence favoriserait l'apparition d'activités autonomes dont les finalités et la mise en pratique seraient librement décidées par les exécutants. Il y a lieu de différencier les activités hétéronomes (soumises au marché et grassement rémunérées) des activités autonomes (définies par ceux qui se contenteraient d'un revenu de base et qui permettent aux individus de se réaliser dans leur travail) qui pourraient être complétées par un travail à temps partiel. Chaque individu aurait ainsi le choix entre s'épanouir à travers des activités autonomes et avoir une vie simple ou accepter un travail dans le secteur marchand et avoir accès à la consommation.

Dans un monde où le travail est facteur de socialisation, l'expérience de la liberté ne peut être séparée de l'expérience du travail. Dans les sociétés développées, la division sociale du travail

⁴⁵ J'aborderai plus loin les notions de travail et d'emploi.

⁴⁶ ALALUF M., ZAMORA D., *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux éditeur, 2016, (Lettres libres), p 91.

et la spécialisation des fonctions qu'elle engendre, produisent une solidarité qui assure une cohésion sociale. Malgré les inconvénients et les nuisances issus du monde du travail, celui-ci reste un facteur essentiel de socialisation. Si l'autonomie et l'hétéronomie sont déconnectées du travail, l'allocation universelle s'isole des rapports de force qui structurent la société. De plus, d'un point de vue individuel, le travail permet d'échapper à la solitude et il donne à l'individu la possibilité d'être un citoyen.

Mateo Alaluf présente ensuite l'avis de Robert Castel (sociologue français, spécialiste en sociologie du travail et des questions relatives à l'exclusion sociale). Selon R. Castel, le salariat est un lieu de subordination mais aussi un ensemble de protections sociales qui deviennent universelles. Il défend les droits nés du travail. Ses mesures protectrices sont remises en cause actuellement et c'est là le cœur de la question sociale. Renoncer à lutter sur le front du travail permet aux entreprises d'accéder à moindre coût à une réserve de travailleurs peu rémunérés par un revenu de subsistance.

Avant de poursuivre son propos, l'auteur expose la distinction entre l'emploi et le travail :

Le travail désigne des activités orientées vers la production de biens et de services utiles, les tâches effectuées et les formes d'organisation de ces activités. Quant à l'emploi, il indique les modalités normatives du travail, à savoir les conditions d'accès (embauche) et d'éviction (licenciement), les protections juridiques et les rôles sociaux.

Cependant, dans le rapport salarial, l'exercice d'un travail et l'occupation d'un emploi sont étroitement liés. L'État social est un compromis régulé par l'État, entre capital et travail, sollicité par les travailleurs, au prix de nombreuses luttes, pour assurer leur sécurité, leur protection et leur niveau de vie. Si le travail est envisagé hors de l'emploi, il sera dérégulé, c'est-à-dire non protégé. L'introduction d'une allocation purement inconditionnelle soutiendrait les mesures néolibérales et elles seraient destinées à détruire les fondements de l'État social.

En conclusion de son ouvrage partagé avec Daniel Zamora, "Contre l'allocation universelle", Mateo Alaluf critique le courant néolibéral qui profiterait du contexte de la crise de 2007 pour remettre l'allocation universelle au goût du jour. Le revenu de base serait ainsi LE modèle adapté à la société de travail de demain, société ubérisée. Dans ses principes, un revenu universel s'accorde bien avec la pensée libérale : octroyer la même allocation à chacun correspond au principe de l'égalité des chances. Il permet à chacun de faire fructifier son revenu en fonction de ses capacités et de souscrire à diverses assurances privées pour une pension confortable ou de meilleurs soins de santé. Ceux qui n'ont pas cette opportunité se contenteront

d'un modeste revenu de base complété de petits boulots pour subsister. Ce nouveau système de sécurité sociale est présenté comme une parfaite « Égalité des chances » mais, finalement il y aurait lieu de constater une inégalité des résultats. M. Alaluf soutient que la redistribution tend à diminuer les inégalités et que le plein emploi couplé à une réduction collective du temps de travail reste l'objectif à atteindre. La transition écologique sera génératrice de nouveaux emplois. Pour le sociologue, les fonctions collectives telles que la protection sociale, la régulation des rapports de travail et les services publics doivent être réinvesties et non pas livrées au marché. En cela, Mateo Alaluf s'oppose à l'allocation universelle et comme Dominique Méda, il préconise de réinvestir dans les valeurs collectives.

1.4.6. SYNTHÈSE DES ARGUMENTS OPPOSÉS À LA MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE

Après cet exposé de différentes opinions, je synthétise ci-dessous les contre-arguments vis-à-vis de l'instauration d'une allocation universelle. Ce relevé n'est pas exhaustif mais je pense mettre en valeur les raisonnements les plus courants et les plus pertinents, repris par chaque penseur opposé au revenu universel. Ces éléments seront utiles pour aborder l'approche prospective dans la seconde partie de ce travail.

★ ***L'allocation universelle n'est pas un moyen de lutter contre la pauvreté.*** L'individu serait livré à lui-même avec un revenu reçu inconditionnellement mais il n'en ferait peut-être pas un usage préventif tel que s'assurer en soins de santé ou préparer sa retraite ou encore anticiper une perte d'emploi. Puisque la mise en place d'un revenu universel engendrerait une moindre intervention de l'État en sécurité sociale, il appartiendrait à l'individu de s'assurer personnellement en prévision des accidents de la vie. Or selon Dominique Méda, des citoyens seraient abandonnés par le système, elle les nomme des handicapés sociaux, des personnes précarisées ne sachant faire face seules aux aléas de la vie. Une partie de la population pourrait ainsi basculer dans la pauvreté ou y stagnerait toute leur vie. Le montant du revenu universel est un élément déterminant

afin de situer les personnes en difficulté financière au-dessus ou sous le seuil de pauvreté ;

★ ***la mise en place de l'allocation universelle entraînerait la fin du système de protection sociale et une libéralisation du marché en matière d'assurances privées.*** Si l'on se réfère au modèle libéral d'une allocation universelle, toutes les aides sociales (chômage, mutuelle, etc.) seraient supprimées et remplacées par une somme individuelle. Comme le relève Robert Castel, ces droits sociaux acquis sur base du travail et constituant des mesures protectrices pour l'individu vont s'étioler. Le citoyen averti et étant en capacité intellectuelle et financière de s'assurer s'adresserait au marché pour y obtenir ce que la collectivité ne saurait plus lui fournir. D'autres individus n'auraient pas accès à ces garanties, à finalité peut être mercantile, et le phénomène de « sherwoodisation »⁴⁷ risquerait de s'amplifier ;

★ ***la femme sortirait du marché du travail.*** Les auteurs lus évoquent tous leur inquiétude vis-à-vis d'un éventuel retour de la femme au foyer, se pliant ainsi au modèle patriarcal encore présent dans notre société. De son plein gré ou par obligation familiale, la femme perdrait les droits en faveur de son statut, acquis ces dernières années, ou pour lesquels elle se bat encore, par exemple l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Hors du marché de l'emploi ou optant pour le travail à temps partiel, le pas vers la précarisation serait d'autant plus facile que la femme sacrifierait, plus que son homologue masculin, son avenir professionnel ou son émancipation personnelle au profit du bien-être de ses enfants. En effet, selon l'IWEPS⁴⁸, au premier janvier 2017, 12,2 % des ménages belges sont composés de familles monoparentales.⁴⁹ La Fondation Roi Baudouin a publié une étude en 2014 sur la précarisation des familles monoparentales en Belgique. Elle y précise que la majorité de ces familles est composée d'une femme et d'enfant(s), sans apporter de chiffre précis. Considérant qu'en Wallonie, selon l'IWEPS, près d'une famille monoparentale sur deux survit grâce à un revenu inférieur au seuil de pauvreté, la situation de la femme est fragilisée et le phénomène s'accroîtra si la société l'incite à s'éloigner du monde du travail ;

⁴⁷ Nom inspiré de la forêt de Sherwood, faisant référence à la légende de Robin des bois, et donné au phénomène de décrochage social d'une population précarisée qui disparaît des registres de population, survivant alors de la débrouille.

⁴⁸ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

⁴⁹ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/nombre-et-taille-menages/>, consulté le 8/04/2018.

- ★ ***l'octroi d'un revenu de base se positionne en discordance avec l'État social et verrait la disparition progressive des services publics.*** Étant donné l'inconditionnalité de l'octroi de l'allocation universelle, certains services n'auraient plus leur raison d'être. Le contrôle de la disponibilité des chômeurs sur le marché du travail, par exemple, serait sans objet. Le revenu universel versé automatiquement anéantirait, dans sa version libérale, les services payeurs d'allocations de chômage, de revenus d'intégration sociale, d'indemnités de mutuelle, etc. Comme le précise Marc Maeschalck, la société atteindrait un niveau d'individualisme maximal et chacun ferait ce que bon lui semble avec son allocation perçue. La solidarité collective serait une valeur en voie de disparition alors que la politique sociale doit rester collective selon M. Maeschalck. Les services publics permettant de venir en aide au citoyen en cas de perte de revenus liés au travail se volatiliserait. Milton Friedman y voit le financement direct de l'individu et non plus des services publics. La redistribution d'une partie des richesses ne se ferait plus selon les besoins du citoyen mais automatiquement envers chaque individu. Il lui appartiendrait d'en user comme il le souhaite (cfr la notion d'homo œconomicus selon Michel Foucault). Le basculement vers la précarisation d'une frange de la population vivant à la limite du seuil de pauvreté est une question qui reste d'actualité ainsi que la continuité des aides financières octroyées par les CPAS ;
- ★ ***la mise en place d'un revenu de base entraînerait un paradoxe du financement.*** Certains auteurs, dont l'économiste J.-M. Harribey, se demandent comment financer un revenu universel alors qu'il semblerait que des travailleurs sortent du marché de l'emploi en réduisant leur temps de travail ou en renonçant à leur emploi. Dominique Méda précise que les dépenses avancées pour la distribution d'une allocation universelle ne seraient pas récupérées par les allocations sociales non attribuées et par le système de l'impôt sur les personnes physiques. Je n'approfondirai pas cet aspect économique qui n'est pas le sujet principal de ce mémoire ;
- ★ ***le démantèlement du monde du travail serait consécutif à l'instauration de l'allocation universelle.*** Cette question est soulevée par l'ensemble des auteurs étudiés. Le rapport de l'OCDE relève que les négociations salariales seraient influencées par l'octroi d'un revenu de base et la probabilité d'une diminution des salaires, voire la disparition du salaire minimum est importante. Dominique Méda est formelle quand elle aborde l'appauvrissement des statuts et des conditions de travail.

Pour la sociologue, le travailleur doit poursuivre sa lutte pour une meilleure organisation du travail. Accepter l'allocation universelle reviendrait à abandonner ce combat. Et d'après Robert Castel, délaissier cette cause offrirait aux entreprises la possibilité de puiser aisément dans une réserve de travailleurs mal rémunérés ;

- ★ *le plein emploi est mis à mal.* Le versement d'un revenu de base et les possibilités de sortir du monde du travail ne serait pas favorable au plein emploi. Or, Dominique Méda préconise de renouer avec le plein emploi dans une perspective de reconversion écologique. Le travail est une source d'émancipation et un facteur de socialisation. Il ne se résume pas à un accès aux biens matériels mais le travail permet aussi de se former, d'accéder à la culture, aux loisirs, en bref de permettre à l'individu de s'épanouir;
- ★ *sous une apparence d'égalités des chances, des inégalités apparaîtraient.* Le courant libéral présente l'allocation universelle comme une situation unique de respect de l'égalité des chances entre tous les citoyens. Mateo Alaluf y voit une inégalité des résultats. En fonction de ses capacités, chacun devrait s'assurer contre les accidents de la vie mais tous les citoyens ne sont pas égaux face aux décisions à prendre en cette matière. Difficulté financière ou intellectuelle, de l'ordre de la compréhension ou de la non projection des risques, elle pèserait dans la balance et confirmerait l'importance d'un fossé qui se creuse entre les personnes insérées dans toutes les sphères de la société et celles qui en sont exclues.

En conclusion de cette première partie, je pense avoir apporté les éléments nécessaires afin d'entamer un travail prospectif sur le futur possible d'une allocation universelle en Belgique. Cette notion a été définie et envisagée sous un angle philosophique ainsi que détaillée selon deux modèles applicables à notre pays. Enfin, les inquiétudes de plusieurs penseurs ont été mises en exergue. La matière est donc prête à être scrutée et analysée par le spectre cette indiscipline intellectuelle qu'est l'analyse prospective.

DEUXIEME PARTIE : une approche prospective de l'allocation universelle.

Dans cette deuxième partie du mémoire, j'élabore une méthodologie permettant d'analyser les conséquences possibles d'un revenu universel sur le rapport au travail des individus d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Cette étude se fera au moyen d'une démarche prospective. Après un exposé succinct de cette méthodologie, je présente au lecteur la construction d'un design méthodologique original puisqu'il a été réalisé spécifiquement pour l'exercice prospectif qui m'intéresse, à savoir répondre à la question suivante : "et si en 2027, tous les citoyens résidant légalement en Belgique recevaient une allocation universelle ou un revenu de base, leur rapport au travail se modifierait-il ?"

2.1. INTRODUCTION A LA PROSPECTIVE

2.1.1. Les origines

Trois courants sont à l'origine de ce que l'on nomme aujourd'hui la prospective⁵⁰.

2.1.1.1. La futurologie

La futurologie concerne les domaines scientifique et technique. A la fin de la seconde guerre mondiale, des experts du domaine militaire aux Etats-Unis mettent au point une planification de l'armement militaire pour une période d'environ 30 ans. La méthode Delphi fait son apparition. Elle repose sur la vision des experts utilisant des outils mathématiques et économétriques. Cette approche est utilitariste.

⁵⁰ Cours donné par Sébastien Brunet dans le cadre du certificat interuniversitaire, le 9 février 2018 à Louvain-La-Neuve.

2.1.1.2. La prospective "à la française"

A partir de 1955, Gaston Berger, philosophe français, dessine les contours d'une méthode originale qui allie savoir et pouvoir, laissant la possibilité au décideur de modifier ses rêves d'avenir en actions. Cet homme au destin original (engagé volontaire dans l'armée française en 1914, ouvrier dans un premier temps, patron d'une huilerie à Marseille dans un second temps, il décide de reprendre des études de philosophie, devient enseignant, puis haut fonctionnaire) estime que notre société est en mal de réflexion sur le futur. G. Berger réfléchit à l'humain dans une perspective future, sans se référer au passé. Il nous invite à :

- ★ voir loin : il s'agit de quitter le présentisme et de poser une réflexion à moyen et à long terme, ce que l'on fait peu dans notre quotidien. Nous parlons bien ici de prospective collective et non pas d'anticipation individuelle. Chaque phénomène répond à des temporalités différentes (exemple : les progrès dans le domaine technologique s'évaluent sur 5 ans, en revanche l'environnement et ses changements climatiques s'étudient sur 50 ans). Poser un horizon permettra de s'extraire du présent;
- ★ voir large : afin de rassembler des informations, il y a lieu de requérir à une interdisciplinarité et mêler les experts scientifiques, les décideurs politiques, les associations de terrain. Récolter des avis différents et parfois divergents favorise la réflexion sur un sujet d'avenir. Chacun, à son niveau, participe à la construction du projet ;
- ★ voir profond : il ne faut pas s'arrêter aux idées qui émergent facilement mais aller au-delà des apparences en suspendant le phénomène de jugement. Pousser la réflexion dans le détail apportera des informations nécessaires au prospectiviste mais il ne doit pas se laisser noyer par les détails insignifiants. Une approche systémique permet de voir en profondeur car elle balaie tous les niveaux du système.

Gaston Berger nous convie à prendre des risques et à faire des choix. Il n'y a pas forcément qu'une solution mais derrière les décisions se trouvent des êtres humains. Les associer aux orientations prises permet à l'avenir de se recentrer sur l'individu. Cette approche est clairement humaniste et orientée vers l'action et le changement.

Bertrand de Jouvenel⁵¹ rejoint Gaston Berger et va créer un groupe d'études prospectives en 1960 (année du décès accidentel de G. Berger) rassemblant une trentaine d'intellectuels. La

⁵¹ Né en 1903, écrivain et journaliste français, mais aussi juriste, politologue et économiste, décédé en 1987.

prospective va ainsi se diffuser en France et plus tard en Europe. De Jouvenel fonde la revue « Futuribles », consacrée à la réflexion sur les futurs possibles.

Dans la suite de ce mémoire, je vais m'inscrire dans ce courant et faire référence à G. Berger.

2.1.1.3. Les future studies

A la fin des années soixante, ce courant s'oriente vers une réflexion en termes d'utopie. A titre d'exemple, en 1972, le Club de Rome se constitue. Ce groupe de réflexion formé d'industriels, de scientifiques, d'économistes et de diplomates, dans la foulée de la première prise de conscience environnementale, s'interroge sur l'influence de l'homme sur l'environnement. La préoccupation est à l'anticipation de problématiques sociales et non pas militaires. Ce courant critique d'ailleurs l'impérialisme militaire américain. Cette école s'ouvre à l'économie et à une logique experte.

2.1.2. Les fondements

La prospective a pour objet l'étude de l'avenir lointain tout en recherchant à rendre l'action efficace. **Jérôme MONOD**⁵² a ouvert la prospective aux sciences sociales dans les années septante afin de casser cette image de prospective liée uniquement à la technologie. Il propose une démarche prospective en trois temps.

La première phase est analytique et consiste en une récolte des faits et une analyse du présent qui s'enracine dans le passé. A ce sujet, **Gaston BERGER** nous précise que "Bien que toute référence au passé soit extrêmement mal vue en prospective, elle est inévitable [...], puisque notre propos est de montrer que les choix inconscients opérés par nos lointains prédécesseurs continuent de peser sur notre avenir"⁵³. Il faut donc tenir compte du passé tout en parvenant à s'en détacher.

⁵² Industriel et homme politique français, né en 1930 et décédé en 2016, J. MONOD occupe des fonctions importantes en matière d'aménagement du territoire. Il a fait progresser les méthodes et la pratique de la prospective.

⁵³ DURANCE P., "De Gaston Berger à la Datar : quelques repères épistémologiques sur les fondements de la prospective en France", in GUYOT J.L., BRUNET S., *Construire les futurs, contributions épistémologiques et méthodologiques à la démarche prospective*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2014, p. 49.

La deuxième phase est exploratoire et elle se charge d'élaborer des "avenirs possibles" selon J. Monod, sur la base de scénarios. Construit au départ de constatations faites dans le présent, le *forecasting* construit des scénarios pour le futur. Cette méthode va projeter dans l'avenir les tendances du passé pour essayer d'en "corriger les problèmes" en tenant compte de l'existence de ruptures et de bifurcations.

Enfin, une phase normative permet de confronter ces avenir possibles avec des choix souhaitables en référence au système étudié. La logique du *backcasting* s'insère dans cette phase normative. Selon cette logique, le prospectiviste ne part pas du présent, il se base sur un objectif à atteindre dans le futur et réfléchit à comment y arriver. Il s'agit donc de développer une vision stratégique et pour cela plusieurs chemins sont possibles. Cette approche consiste à imaginer les réussites futures et à partir de cette vision, elle construit un guide des décisions qui doivent être prises aujourd'hui.

Ces deux logiques (*forecasting* et *backcasting*) ont un angle de vue différent que le prospectiviste précisera pour la bonne compréhension de sa démarche.

Dans son manuel de prospective stratégique⁵⁴, **Michel GODET**⁵⁵ nous invite à faire de la prospective en cinq idées-clés :

- ★ le monde change et les problèmes demeurent : l'être humain a tendance à répéter les mêmes comportements lorsqu'il se retrouve, au fil de l'histoire, devant des situations comparables. La prospective envisage ce qui pourrait changer mais elle doit aussi tenir compte de ce qui resterait inchangé si l'on ne s'intéresse pas à ces problématiques ;
- ★ déterminer des points de bifurcation : des événements ou des innovations restent anodins et d'autres vont entraîner des évolutions dans notre société. Les paramètres de ces bifurcations peuvent représenter les variables de l'analyse prospective. Il est donc important de les définir pour la bonne conduite de la démarche prospective ;
- ★ se poser les bonnes questions et se méfier des idées reçues : une certaine méfiance est conseillée quand on aborde un sujet d'actualité car des idées "toutes faites" sont mises en avant et d'autres sont dissimilées. " L'information est souvent bâillonnée par le consensus du conformisme qui pousse à se reconnaître dans l'opinion dominante et à

⁵⁴ GODET M., *Manuel de prospective stratégique, Une indiscipline intellectuelle, tome 1*, Paris, Dunod, 2007, pp. 11-16.

⁵⁵ Economiste français, il préside le Cercle d'Action pour la Prospective.

Il a rédigé plusieurs ouvrages dont un "*Manuel de prospective stratégique*" en deux tomes.

rejeter l'avis minoritaire."⁵⁶ La prospective remet en question les idées reçues et nous pousse à réfléchir au-delà ;

- ★ de l'anticipation à l'action par l'appropriation : ces trois notions interagissent entre elles. Le contenu de la réflexion prospective représente la phase d'anticipation. Si celui-ci est bien intégré par ceux qui portent le projet (ou par les personnes concernées par la réflexion), il se transformera aisément en action de changement. La motivation et la mobilisation de chacun sont intenses si cette phase d'appropriation s'est correctement déroulée ;
- ★ des outils simples pour aborder la complexité : les utilisateurs s'approprient plus facilement des outils si ceux-ci sont compréhensibles. A l'inverse, la complexité risque d'engendrer un rejet de la part des usagers.

L'approche prospective est aussi une démarche "indisciplinée" car elle pioche dans différentes disciplines comme la sociologie, l'économie, la philosophie, etc. Cette analyse a également la **caractéristique** d'être **holistique**, et non pas cartésienne, car elle étudie la thématique dans toute sa complexité. En cela, elle est **systémique** et nous permet d'avoir une vision des interactions de tout le système.

Une dernière caractéristique qui est essentielle lorsque l'on parle de prospective car c'est en quelque sorte le but de cette démarche : l'**anticipation**. Celle-ci est au service de l'**action**. Cela signifie que le prospectiviste a un objectif lié à une action. Si ce n'est pas le cas, la démarche prospective n'a pas de sens.

⁵⁶ GODET M., op.cit., p. 14.

2.1.3. Pas une méthode mais des méthodes

Dans le cadre de l'analyse prospective, plusieurs types de méthodologie existent. Je m'intéresse plus précisément à la méthode dite exploratoire⁵⁷ qui essaie de répondre à la question " que pourrait-il arriver ? " On l'appelle aussi *what if*.

Cette méthode d'anticipation du futur tente de révéler des événements auxquels il faut se préparer dans un souci d'adaptation adéquate. La démarche prospective intègre les phénomènes de discontinuité et de rupture car le temps n'est pas linéaire et le changement n'est pas permanent. La méthode exploratoire prend particulièrement en compte, selon F. Goux-Baudiment, les phénomènes de rupture. Elle est également reprise sous l'appellation *forecasting*.

Quelle que soit la méthode utilisée, la démarche prospective est un travail long et coûteux, il ne m'est donc pas possible de le réaliser dans son entièreté dans le cadre de ce mémoire. **L'objectif de ce mémoire** est de dégager un design méthodologique à appliquer au sujet qui nous intéresse, le futur possible d'une allocation universelle en Belgique en 2035. La méthode exploratoire me semble être la plus adaptée pour répondre à la question "Que pourrait-il arriver en 2035 si chaque citoyen résidant légalement en Belgique recevait une allocation universelle?" La réponse à cette question ne figurera pas dans ce mémoire mais des pistes de réflexion et une méthodologie à appliquer seront renseignées.

Puisque ce revenu universel n'est pas appliqué dans notre pays, il y a lieu de se projeter, de se demander "quoi si (*what if*) nous recevions une allocation universelle ?" En cela, la méthode est exploratoire car elle nous emmène dans l'exploration de quelque chose qui n'existe pas dans le présent.

⁵⁷ GOUX-BAUDIMENT F., " De l'attitude à l'action prospective : une métaméthode", in GUYOT J.L., BRUNET S., *Construire les futurs, contributions épistémologiques et méthodologiques à la démarche prospective*, Namur, 2014, pp. 103-104.

2.2. LE DIVIDENDE SOCIAL OU LE REVENU DE BASE SOUS LA LOUPE D'UNE DEMARCHE PROSPECTIVE

Afin de mener à bien ce chapitre du mémoire qui sera plus technique, je me suis basée, en partie, sur le syllabus “ Méthodes et outils de la prospective stratégique “ de François Bourse⁵⁸. Celui-ci propose une méthode en cinq étapes : poser le problème étudié, construire la base prospective, explorer les futurs possibles et souhaitables, définir les options stratégiques et conduire le changement. Je développerai les deux premières étapes puisque, comme déjà dit précédemment, une analyse prospective complète nécessite beaucoup de temps et de moyens financiers. Ces étapes ne seront donc pas entièrement abouties d'autant plus que j'ai choisi de mettre en œuvre un exercice prospectif pour lequel une méthode de A à Z ne se retrouve pas dans les écrits à ce jour.

Les outils proposés par F. Bourse me permettent de délimiter le sujet et d'établir une cartographie du système qui nous intéresse. Je suivrai aussi sa méthode pour étoffer les variables. Par la suite, étant donné que l'exercice que je tente de réaliser est assez original, puisque l'allocation universelle n'est pas d'application en Belgique, et ne suit pas une voie classique, je vais recourir à la méthode “*The Future's wheel*”. Mise au point par Jerome C. Glenn⁵⁹ en 1972, ces roues du futur me permettront de réfléchir aux conséquences de la mise en place du dividende social ou d'un revenu de base. Deux schémas seront donc à construire et à comparer afin de confronter les deux modèles. La matière issue de cette réflexion servira à élaborer des scénarios du futur possible de l'allocation universelle.

⁵⁸ Professeur associé à la chaire de Prospective et Stratégie du Conservatoire National des Arts et Métiers, en France. Il est aussi consultant expert auprès de Futuribles International depuis 2006.

⁵⁹ Diplômé de l'American University avec une licence en philosophie (1968) et de l'Antioch University New England avec une maîtrise en enseignement des sciences sociales (1971). Futuriste, il crée un réseau informatique aux Etats-Unis en 1983 et cofonde “the millenium project” en 1996 avec l'ambition de relever 15 défis mondiaux pour l'avenir de l'humanité. Ses travaux comportent, entre autres, des scénarios de paix pour le Moyen-Orient et des rapports annuels sur l'avenir de l'humanité. Plus de détails sont visibles sur l'adresse https://scholar.google.be/scholar?hl=fr&as_sdt=0%2C5&q=jerome+c+Glenn&btnG=

2.2.1. Poser la problématique

Lors de cette première étape, le prospectiviste doit définir et délimiter le sujet qui l'intéresse. Celui-ci peut être un territoire, un produit, une organisation ou encore une politique. Il réfléchit ensuite aux objectifs de la démarche prospective, à son horizon temporel et à la méthode utilisée. Enfin, une cartographie du système permettra d'identifier des variables et d'appréhender le sujet par des niveaux « emboîtés ».

Avant de reprendre en détail chacun de ces postes, je propose de préciser la question de prospective : "Quelles sont les conséquences possibles d'un revenu inconditionnel et universel sur le rapport au travail des individus quantitativement et qualitativement ?"

J'ai choisi de m'intéresser à la sphère du travail car ce domaine est en connexion directe avec d'autres champs d'activité du citoyen. Je pense aux activités économiques de la personne, sa socialisation, sa mobilité, son empreinte écologique, sa vie familiale, etc. Cette notion du travail me permet de balayer une palette de domaines, ouvrant ainsi la démarche prospective à un horizon plus large. Cependant, je ne dispose pas des moyens nécessaires pour développer chaque domaine jusqu'à son terme mais je tenterai par cet exercice d'ouvrir un maximum de pistes de réflexion.

2.2.1.1. Délimiter le sujet

L'instauration d'une allocation universelle ou d'un revenu de base concerne notre système de protection sociale et ses éventuelles améliorations ou perturbations. Les aspects positifs du bénéfice du revenu universel sont exposés dans la première partie de ce mémoire (voir les points 1.1, 1.2., 1.3.) ainsi que les arguments des opposants (point 1.4).

Le schéma présenté à la page suivante, réalisé par François Bourse, me permet de délimiter le sujet qui est l'objet de l'exercice prospectif.

Définition du sujet, de ses objectifs, de son horizon temporel et de sa méthode de travail⁶⁰

The infographic consists of four vertical orange panels, each with a circular icon at the top and text below. The first panel shows a question mark icon and asks 'Quel sujet?'. The second shows a target icon and asks 'Quels objectifs?'. The third shows a signpost icon and asks 'Quel horizon temporel?'. The fourth shows a calendar icon and asks 'Quelle méthode de travail?'. Each panel contains a list of sub-questions or considerations.

- Quel sujet?**
 - ✓ Un territoire, une organisation, un produit, une politique, etc.
 - ✓ Dans quel environnement ?
- Quels objectifs?**
 - ✓ Pour qui et pourquoi la démarche est-elle entreprise?
 - ✓ Quels sont les enjeux ?
 - ✓ La démarche est-elle exploratoire, stratégique ou normative ?
- Quel horizon temporel ?**
 - ✓ Les discontinuités et les ruptures
 - ✓ Les marges de manœuvre des acteurs
- Quelle méthode de travail?**
 - ✓ Quels sont les **participants** souhaités et/ou possibles?
 - ✓ Quels sont les **délais** pour la fin des travaux?
 - ✓ Quels sont les **moyens** disponibles?
 - ✓ Quelle **visibilité externe** souhaitée?

Le sujet qui nous intéresse est la possibilité d'octroyer à chaque citoyen résidant en Belgique l'allocation universelle selon le modèle de G.-L. Bouchez ou un revenu de base selon la version de Philippe Defeyt. Les montants de ces deux modèles ont été détaillés plus haut.

Chacun de ces protagonistes a des affinités avec un parti politique. L'environnement politique de la Belgique est évidemment directement concerné par cette réforme de politique sociale. Le niveau fédéral des institutions serait le premier acteur de ce changement puisque ses services publics organiseraient le paiement de l'allocation universelle.

Définir les objectifs poursuivis par cette démarche prospective m'invite à vous présenter les commanditaires potentiels de l'étude. Il peut s'agir du gouvernement fédéral, des groupements d'employeurs⁶¹, le mouvement politique pluraliste E-Change⁶², Etopia (centre d'animation et de recherche en écologie politique du parti Ecolo), Centre Jean Gol (centre de réflexion et de prospective du MR), Institut Emile Vandervelde (centre d'études du parti socialiste), l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, le Bureau fédéral du Plan. Cette liste n'est pas exhaustive.

⁶⁰ BOURSE F., "Pratiques professionnelles de la prospective, Méthodes", ce schéma fait partie des slides présentés aux cours dispensés à Louvain-La-Neuve en vue de l'obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, de février à juin 2018.

⁶¹ Une explication complète du fonctionnement des groupements d'employeurs (GE) est disponible sur : http://www.lentic.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2007/09/CRGEW_NoteSPFEco_VF.pdf

⁶² Plus d'informations sur le site officiel du mouvement : <https://www.echange.be/presentation/>

Chaque institution aura un objectif différent car elle défend des valeurs distinctes. En effet, des Groupements d'Employeurs (GE) s'interrogent sur la proportion de travailleurs qui diminueront (ou pas) leur temps de travail suite à l'instauration de l'allocation universelle. Cela peut avoir des conséquences sur l'organisation du travail des entreprises qui se sont mutualisées en GE.

Les différents centres d'études liés aux partis politiques s'intéressent aux conséquences qui découleraient d'une réorganisation du temps de travail des citoyens. Un éclairage dans ce domaine leur permettrait d'adapter les programmes de leur parti. Ces organisations politiques défendent une idéologie propre à leur mouvement et les valeurs véhiculées auront une implication sur le processus.

Le mouvement E-change se veut pluraliste et recherche, entre autres, un mode d'action différent en politique afin de valoriser une cohérence sur plusieurs législatures. En cela, une étude prospective peut nourrir sa réflexion.

Quant au gouvernement fédéral, il souhaite connaître la réaction des individus face à l'octroi d'une allocation universelle. Les conséquences d'un tel bouleversement du système de protection sociale se constateront à divers niveaux : régional, communautaire, fédéral et européen. J'ai choisi de poursuivre cet exercice d'approche prospective avec **le gouvernement fédéral comme commanditaire**.

Les enjeux de cette démarche prospective sont de pouvoir anticiper comment les citoyens vont réorganiser, ou pas, leur vie autour du travail. Les incidences seront tant en termes de genre, de reconfiguration familiale et d'implication financière. Il y aura aussi à observer si des mutations s'opèrent entre les secteurs de travail (primaire, secondaire et tertiaire) et de constater l'apparition d'un secteur quaternaire.

La démarche est exploratoire car elle démarre du présent et se projette selon plusieurs futurs possibles que je détaillerai dans le point « explorer les futurs possibles et souhaitables ».

Poser un horizon temporel permet de s'extraire du présent. Pour le sujet qui nous occupe, l'horizon 2035 nous laisse imaginer qu'au lendemain des élections fédérales de mai 2024, le gouvernement fédéral décide d'instaurer le bénéfice d'une allocation universelle à tous les citoyens résidant officiellement en Belgique. Ce dispositif entrerait en vigueur le premier janvier 2027, laissant ainsi plus de deux ans aux institutions pour concrétiser les modalités pratiques. Une évaluation des reconfigurations du rapport au travail des individus s'effectuerait

alors en 2035. Nous nous situons donc dans un horizon à moyen terme dans lequel des transformations structurelles seront probablement constatées.

La démarche prospective prend en compte les phénomènes de ruptures et de discontinuité, volontaires ou contraints. En se fixant cet horizon temporel en 2035, on laisse à la population un laps de temps de 8 années pour "réagir" au bénéfice du dividende social ou du revenu de base. Il est opportun de se questionner sur la longueur de ce délai, de se demander s'il est suffisant ou non. Toutefois, ce temps permet d'observer, par exemple lors d'une crise économique, les repositionnements des citoyens en temps de travail (diminution dans un premier temps et augmentation ensuite par crainte de ne pouvoir subvenir à ses besoins). On pourrait aussi constater une volonté humaine de modifier les "règles du jeu" et de s'octroyer un certain confort financier en recevant son revenu universel complété d'un travail non déclaré. Une économie parallèle se développerait, mettant en péril le financement de l'allocation universelle.

Les prospectivistes analysent aussi ces mouvements de discontinuité et de rupture engendrant des dynamiques différentes.

Dans le cas qui nous préoccupe, **les acteurs**, bénéficiaires de l'exercice prospectif, sont le gouvernement fédéral et ses institutions régionales et communautaires. Ces dernières de par leurs compétences seront directement impactées par les conséquences de la mise en place de l'allocation universelle (par exemple : l'enseignement supérieur, l'éducation permanente, etc.). Les groupements d'employeurs, les divers centres de réflexion liés à des partis politiques, l'OCDE, et encore d'autres organismes, pourront profiter des résultats de cette démarche prospective si le commanditaire partage les informations. Leur marge de manœuvre sera donc variable et proportionnelle selon le maintien de la confidentialité des données ou leur diffusion.

Il est également essentiel de déterminer [la méthode de travail](#). Comme je l'ai exposé au point 2.1.3., l'exercice qui me préoccupe s'inscrit dans une démarche exploratoire vu qu'il s'agit de l'implémentation hypothétique d'un nouveau système de sécurité sociale.

Le commanditaire détermine s'il souhaite donner une visibilité aux travaux ou s'il préconise la confidentialité. Dans l'exercice qui nous intéresse, je conseille de garder les travaux confidentiels afin de ne pas subir une éventuelle influence de tel ou tel parti politique. En effet, les deux modèles choisis sont connotés politiquement. Une neutralité dans le travail exploratoire permettra d'obtenir des résultats fiables.

Les moyens financiers et le nombre de personnes attachées au travail d'analyse se négocient entre le commanditaire et l'ensemble des experts. Il appartiendra au gouvernement fédéral, commanditaire du travail prospectif, de prévoir un budget afin de concrétiser la commande.

Quant aux **participants** à cette démarche prospective, ils sont choisis par les prospectivistes. Ils sont conviés à participer aux ateliers prospectifs mais aussi à réfléchir à la mise en place d'organisations visant à mettre en œuvre le changement souhaité. Expert, citoyen, personne engagée politiquement ou dans le monde associatif sont autant de participants souhaitables pour un travail complet. Je rappelle au lecteur que Gaston Berger conseille aux protagonistes de voir loin, large et profond. En rassemblant les idées et les avis de personnes d'horizons mêlés, les opinions seront riches et variées. Concernant notre exercice, les participants sont choisis en fonction de la thématique du travail :

- ★ des citoyens susceptibles de recevoir une allocation universelle ou un revenu de base, donc résidant légalement en Belgique et payant des impôts et cotisations dans le pays (se référer aux points 1.3.2. et 1.3.3. détaillant les modèles de dividende social et de revenu de base) : des femmes et des hommes âgés de 20 à 45 ans. Je propose cette catégorie d'âge afin de viser des personnes ayant une expérience dans le monde du travail. Il faut également se projeter en 2035 où ces citoyens seront âgés de 37 à 62 ans. Ils seront donc probablement toujours actifs dans le monde du travail. Ces participants seraient tirés au sort à partir d'un listing établi par le Service public fédéral des finances, car l'exercice s'adresse à des citoyens imposés en Belgique, et restreint à la catégorie d'âge précisée ci-dessus ;
- ★ des experts : sociologues, économistes, psychologues, philosophes, provenant d'universités différentes. Il pourrait s'agir de Patricia Vendramin (sociologue du travail à l'UCL), Robert Plasman (spécialisé en économie du travail et de l'emploi auprès de l'ULB), Jean-Pierre Pourtois (psychologue à l'université de Mons), Julia de Funès (philosophe d'entreprise). Ces personnes sont citées à titre d'exemple ;
- ★ des représentants du monde syndical : chaque syndicat est représenté tant francophone que néerlandophone ;
- ★ des patrons d'entreprises (petites, moyennes, grandes) et des responsables de services publics à des échelons différents (communal, provincial, régional, communautaire, fédéral), de préférence dans des domaines d'activités variées, mais aussi des organisations représentatives des entreprises comme la F.E.B., l'U.C.M., etc. ;

- ★ des associations œuvrant pour la formation des travailleurs : Centres d'Insertion Socioprofessionnelle, associations d'éducation permanente, institutions proposant des formations qualifiantes ou des cursus académiques pour adultes.

Toutes ces personnes sont réunies autour d'une table (ou de plusieurs tables s'ils sont trop nombreux) en atelier prospectif. Le principe est exposé en quelques lignes ci-dessous.

Enfin, concevoir la méthode de travail nécessite d'établir un **calendrier** des travaux à réaliser. Il est établi de concert entre le commanditaire et le prospectiviste. Afin d'établir un timing réaliste, je prévois la mobilisation d'une personne à temps plein pendant une année. Ce calendrier comprend les étapes suivantes :

- organiser une réunion entre le commanditaire et le prospectiviste afin de fixer les objectifs de l'étude prospective ainsi que son budget (début janvier) ;
- sélectionner les participants aux ateliers prospectifs ainsi que la prise de contact individuelle avec les personnes retenues (en janvier) ;
- le déroulement des ateliers en deux demi-journées (l'une consacrée au dividende social, l'autre au revenu de base) se passe en février ou en mars selon la disponibilité des participants) ;
- l'analyse des informations par le prospectiviste permettant d'établir une cartographie du système (voir point 2.2.1.2.) suivie d'une recherche visant à étoffer les variables (mars) ;
- rassembler à nouveau les participants et pratique du *brainstorming* en vue de la construction des roues du futur en deux temps (l'un sert à réfléchir à l'avenir du dividende social, l'autre à celui du revenu de base). Selon la disponibilité des participants, les deux groupes se réunissent en avril ou en mai ;
- travail d'analyse et de réflexion de la part du prospectiviste avec les participants sur la base de la matière produite par les *future's wheels*, mettant en évidence la dualité des deux modèles d'allocation universelle, en juin, juillet, août (jusque mi-septembre si retard) ;
- élaboration des scénarios par le prospectiviste avec les participants, en septembre, octobre et novembre ;
- dépôt d'un rapport contenant le travail réalisé auprès du commanditaire, en décembre.

Toutes ces étapes sont explicitées dans la deuxième partie du mémoire. Je les ai rassemblées ici afin de présenter un calendrier des travaux prospectifs.

Maintenant que le sujet est délimité, il y a lieu de le situer dans son environnement global et ensuite dans son écosystème.

2.2.1.2. Etablir une cartographie du système

Afin de mener à bien cette étape, il y a lieu d'identifier les variables les plus déterminantes qui pourraient exercer une influence sur le système. Faire émerger les variables peut s'opérer en se référant à la littérature, en établissant des questionnaires rétrospectifs⁶³ et prospectifs⁶⁴ ou en rassemblant les participants en atelier prospectif. Dans notre exercice, je pense que l'organisation d'ateliers est mieux adaptée car ils permettent à son animateur d'expliquer au groupe réuni ce qu'est l'allocation universelle et surtout les points de convergence et de divergence entre les deux modèles qui représentent le sujet de notre étude : le dividende social de G.-L. Bouchez et le revenu de base de P. Defeyt. Ce moment d'explication est nécessaire pour éclairer l'esprit des participants à des notions qui n'existent pas dans notre système de sécurité sociale.

Lors de ces séances de réflexion, le prospectiviste stimule les idées en proposant un *brainstorming*. Les participants provenant de préférence d'horizons variés, comme je l'ai précisé ci-dessus, énoncent des propositions qui chassent les idées reçues. Cet exercice remet en question des idées dominantes et fait réfléchir les participants au bien-fondé de ces représentations. De plus, il permet de mettre en évidence des idées minoritaires qui ont leur place dans une approche prospective. La collecte des idées se fait sous forme d'un tour de table où chacun émet une idée (sans tabous). Il peut y avoir plusieurs tours de table afin de collecter suffisamment de données. Les idées sont ensuite hiérarchisées par les participants en fonction de l'importance de leur impact sur les comportements des citoyens. Il s'agit d'effectuer un classement en reprenant en tête les éléments ayant une conséquence plus forte sur le comportement lié au travail, du citoyen bénéficiant du dividende social ou du revenu de base. Ensuite, les participants mobilisent des arguments en faveur et en défaveur de l'instauration d'une allocation universelle. Les arguments "pour" vont confirmer chaque idée reçue et les

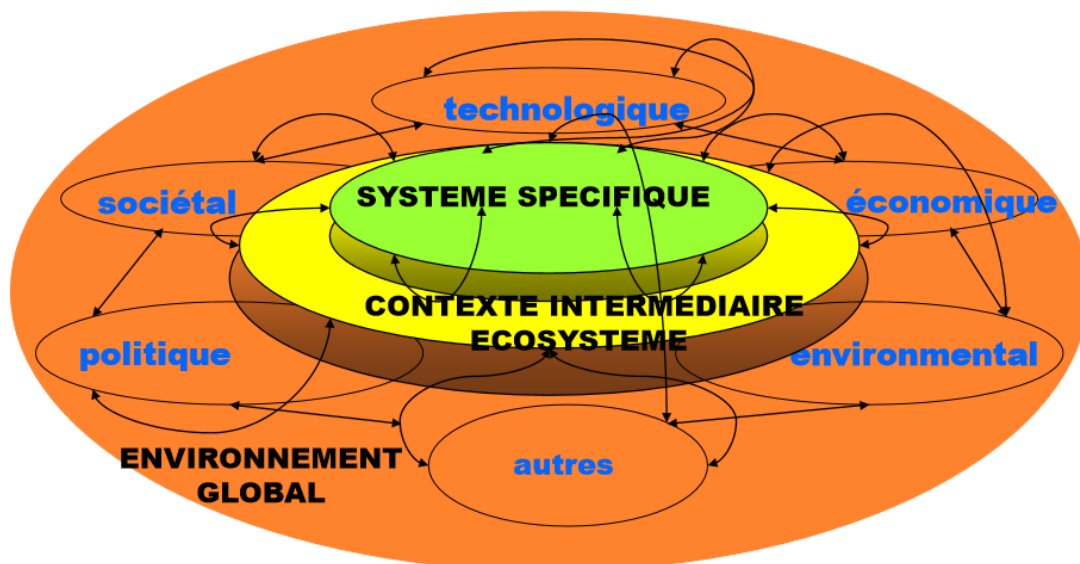
⁶³ Il s'agit d'un questionnaire demandant à l'interviewé ce qu'il a constaté comme changements durant un laps de temps passé défini, sur un sujet précisé dans les questions.

⁶⁴ Il s'agit d'un questionnaire demandant à l'interviewé ce qu'il envisage comme changements durant un laps de temps défini dans le futur, sur un sujet précisé dans les questions.

arguments “contre” vont infirmer chaque idée reçue. C’est ainsi que les idées reçues sont déconstruites au travers des échanges entre participants et sont ensuite reconstruites par ce travail de hiérarchisation et de classement par ordre d’importance. Ce travail permet de découvrir des variables qui vont influencer le système c’est-à-dire la mise en place d’un revenu universel.

Lorsque les variables sont identifiées, elles peuvent être présentées sous forme de schéma à trois niveaux emboîtés, comme le modèle de François Bourse est illustré ci-dessous.

Les trois niveaux emboîtés⁶⁵



Le cercle représentant l'environnement global peut être complété au moyen d'une analyse PESTEL⁶⁶. Cette méthode, habituellement utilisée afin d'établir le diagnostic d'une entreprise dans le but d'élaborer une stratégie, va balayer six domaines qui gravitent autour de l'entreprise mais aussi autour du sujet étudié. Il s'agit de la politique, de l'économie, du sociétal, de la technologie, de l'écologie et de la législation (dénomination “autres” sur le schéma ci-dessus). L'objectif d'une analyse PESTEL est de déterminer l'influence des facteurs externes sur la

⁶⁵ BOURSE F., “Pratiques professionnelles de la prospective, Méthodes”, ce schéma fait partie des slides présentés aux cours dispensés à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, de février à juin 2018.

⁶⁶ PESTEL est l’acronyme de Politique, Economie, Sociétal, technologie, Ecologie ou Environnement, Légal ou Législation. Matière vue au cours de “Stratégie et entreprise” d’Alexandre Samii, première année de Master FOPES, 2016-2017.

matière en discussion. Or dans notre exercice, le processus est inversé puisque nous recherchons à anticiper les conséquences possibles de l'instauration d'une allocation universelle, et plus précisément l'influence de la mise en place du revenu universel sur le rapport au travail des individus quantitativement et qualitativement. Toutefois, établir une cartographie du système permet, à mon sens, de réorganiser les variables par thème et de faire apparaître des interactions entre elles puisqu'il s'agit d'une dynamique systémique.

Je rappelle au lecteur qu'il s'agit d'un exercice fictif effectué "en chambre" qui aurait donc été plus riche s'il avait été soumis à un groupe de participants réuni en atelier prospectif.

A titre d'exemple et afin d'illustrer le plus large cercle de ce schéma, je peux avancer quelques idées qui concernent l'allocation universelle :

- politique : dans cette rubrique, il y a lieu de tenir compte des partis politiques composant le gouvernement fédéral, les gouvernements régionaux et communautaires. Les lignes directrices suivies par les gouvernements en place ont leur importance ainsi que celles dictées par le Conseil de l'Europe. La politique fiscale appliquée dans le pays aura un impact certain puisque dans notre exercice il s'agit de donner un revenu supplémentaire aux citoyens ;
- économie : situation économique générale du pays (son produit intérieur brut, son taux de chômage, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, le pouvoir d'achat du citoyen, etc.) ;
- sociétal : les conditions de travail, les nouveaux comportements socioculturels, la démographie, la composition des ménages, le niveau d'éducation ;
- technologie : les progrès technologiques de plus en plus rapides, apparition de nouveaux métiers ;
- écologie : les normes imposées par l'Europe en matière d'environnement, des nouvelles professions, la conscientisation de la population vis-à-vis de la protection de l'environnement ;
- légal : la législation sociale, le droit du travail, la législation liée à la sécurité sociale.

Ces variables pourraient faire partie d'une liste plus étoffée lorsque les idées émergent d'un groupe de participants réunis en atelier prospectif puisqu'une émulation se crée.

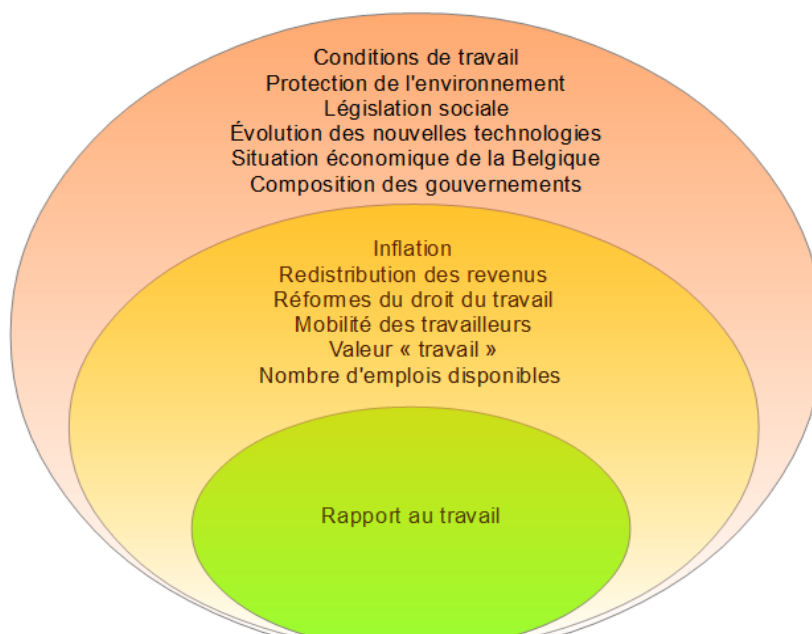
Le second cercle englobe le contexte intermédiaire ou l'écosystème qui concerne les variables de l'environnement proche du sujet étudié. Nous pourrions y retrouver : facilités

administratives permettant au citoyen de varier son volume de temps de travail, inflation, emplois disponibles, privatisation des assurances en soins de santé, redistribution des revenus, réformes en droit du travail, réinvestissement dans la valeur "travail", mobilité dans le cadre du travail, etc.

Le cercle situé au centre représente le système étudié. J'y placerai l'élément suivant : le rapport au travail des individus.

Une partie de ces informations est reprise dans le schéma ci-dessous, inspiré du schéma illustré plus haut.

Les niveaux emboîtés complétés autour du rapport au travail



A présent, les variables sont classées et catégorisées. Cela permettra aux participants des prochaines séances d'atelier prospectif de redémarrer un travail de réflexion sur un socle d'informations "solides".

2.2.2. Construire la base prospective

Dans cette étape du travail, le prospectiviste va documenter les variables qui ont été identifiées lors de l'étape précédente et comprendre leurs dynamiques en retraçant leurs évolutions.

Pour chaque variable, le prospectiviste la définit et en énonce les indicateurs. Il retrace l'évolution passée de cette variable, identifie et analyse les phénomènes majeurs et les acteurs impliqués dans le sujet concerné. Ensuite, il réfléchit à l'évolution future de la variable en se basant sur des études déjà réalisées.

Etant donné qu'il ne me sera pas possible d'effectuer ce travail pour toutes les variables, je choisis d'en étudier une. Voici **un exemple d'une fiche variable** :

Nom de la variable :

La composition des ménages résidant légalement en Belgique.

Définition de la variable :

Selon l'INSEE⁶⁷, le terme "ménage" désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans qu'il y ait forcément un lien de parenté entre ces personnes. Les membres du ménage partagent de manière habituelle un même logement et ont un budget en commun. Cela veut dire qu'ils apportent des ressources servant à faire des dépenses pour la vie du ménage.

Un ménage peut être composé d'une personne seule.

Les termes " résidant légalement en Belgique" précisent que les ménages concernés doivent être inscrits dans les registres de population (ou dans les registres des étrangers) d'une commune de Belgique. Cette inscription officialise la présence des individus sur le territoire belge et dans notre exercice prospectif, nous devons considérer les personnes payant des impôts et/ou des cotisations dans le pays. Ces éléments sont des conditions d'accès au bénéfice de l'allocation universelle selon G.-L. Bouchez et du revenu de base selon P. Defeyt.

⁶⁷ L'INSEE est l'institut national de la statistique et des études économiques. Le site <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1879> m'a permis d'élaborer la définition, consulté le 3/08/2018.

Les indicateurs de la variable :

Les indicateurs donnent une information factuelle et concrète. Ils peuvent être qualitatifs et renseignent sur la nature de la composition des ménages : monoparentaux, recomposés, composés d'une personne seule, composés de plusieurs générations, etc.

D'autres indicateurs sont quantitatifs et renseignent sur le nombre de ménages existant en Belgique. Selon l'IWEPS⁶⁸, au 1er janvier 2017, la Wallonie comptait 1 563 401 ménages privés et 1 940 ménages collectifs. Parmi les ménages privés, 35,5 % sont des personnes isolées. Les couples sans enfant mariés ou non mariés représentent 22,6 % des ménages wallons. 28,0 % sont des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales représentent 12,2 % des ménages wallons.

Le portail fédéral belge stipule le nombre d'habitants pour la Belgique mais n'indique pas la répartition des ménages sur tout le territoire. Le prospectiviste devra effectuer des recherches par région afin d'obtenir des données précises pour chaque catégorie de ménage.

D'autres éléments influençant la variable :

Les items repris ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive mais illustrent pour une meilleure compréhension cette étape de la démarche prospective. Ces éléments fournissent une explication sur l'évolution passée et future de la variable :

- la démographie (taux de natalité, vieillissement de la population) ;
- la politique de natalité du gouvernement belge ;
- les flux migratoires et la politique d'intégration des personnes étrangères en Belgique;
- l'évolution des mœurs (plusieurs générations sous le même toit, évolution du nombre de mariages, de divorces, de cohabitations légales, image des concubinages) ;
- l'état de santé des personnes vivant en Belgique (difficulté de procréation des couples, personnes dépendant d'une tierce personne) ;
- la politique de logement en Belgique ;
- l'évolution des revenus des personnes vivant en Belgique ;
- la politique fiscale dans le pays ;
- l'évolution du pouvoir d'achat des personnes résidant en Belgique ;
- ...

⁶⁸ Plus d'informations à l'adresse <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/nombre-et-taille-des-menages/>

Une rétrospective de la variable :

Le prospectiviste et son équipe effectuent des recherches afin de d'établir comment la composition des ménages a évolué durant les 20 ou 30 années passées.

En bref résumé, les ménages composés d'une personne, ceux formés par une famille monoparentale, et ceux de cohabitants non mariés se sont multipliés ces dernières décennies. Les tendances constatées sont liées au rétrécissement de la taille des ménages, à une certaine mobilité des individus concernant leur sphère familiale, ce qui engendre des recompositions familiales.

L'évolution de la variable :

Le même travail de recherche est effectué par les prospectivistes mais en se projetant dans les années à venir. Ils recherchent donc comment la composition des ménages résidant légalement en Belgique évoluera jusqu'en 2035. L'année 2035 représente l'horizon temporel de notre étude.

Les travaux réalisés par le Bureau fédéral du Plan apportent de précieuses informations telles que des perspectives démographiques présentant l'évolution de la population et des ménages en Belgique de 2017 à 2070. Il est également opportun de s'intéresser à une étude réalisée par l'IWEPS et rendue publique en avril 2018, selon laquelle "en 2035, les perspectives de ménages prévoient une taille moyenne des ménages privés en Wallonie de 2,2 personnes, contre 2,3 en 2017."⁶⁹ Cette note nous informe sur l'évolution de la population composant les ménages en Wallonie alors que notre exercice couvre le territoire de la Belgique. Néanmoins, cette étude pourrait compléter d'autres analyses faites sur la Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale.

Après une lecture rapide de ces informations, le constat est que la taille des ménages se rétrécit de plus en plus. Cette réduction des ménages est due au vieillissement de la population puisque suite au décès de l'un des deux conjoints, le survivant reste seul. Mais aussi, il est constaté, tout comme pour la rétrospective de la variable, un nombre croissant de ménages

⁶⁹ Le rapport de cette étude est visible sur le site de l'IWEPS https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/05/COM_Perspectives_pop_05_2018.pdf

monoparentaux ou de personnes vivant seules suite à la dissolution des mariages et autres unions non officielles.

La base prospective est à présent élaborée, composée des variables qui ne sont pas simplement nommées mais détaillées et analysées chacune sous forme d'une fiche. Ce travail nous permet de passer à l'étape suivante.

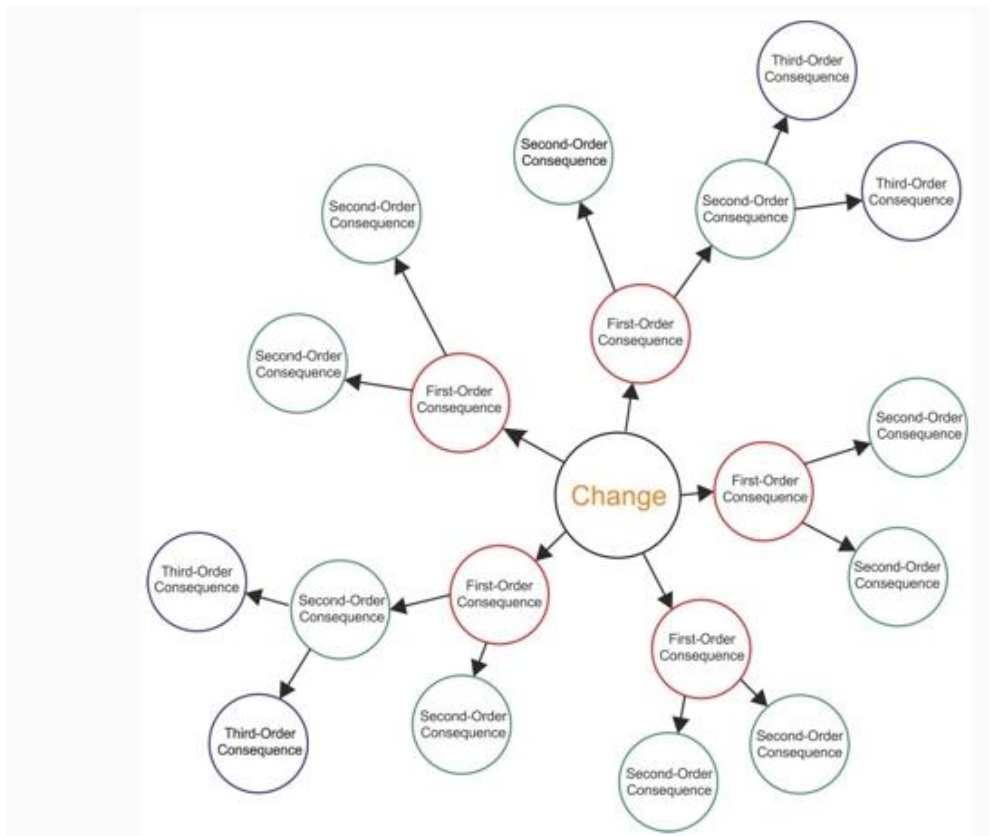
2.2.3. Explorer les futurs possibles et souhaitables

Le déroulement classique d'une démarche prospective convie le prospectiviste à construire des scénarios du futur. Dans l'exercice prospectif que je propose, j'ai choisi de parvenir à l'élaboration de scénarios en passant par la création des roues du futur. Jerome C. Glenn est à l'origine de cette méthode de remue-méninges qu'il a conçue en 1972.

2.2.3.1. L'élaboration des Future's wheels

Echafauder les roues du futur se concrétise en cinq étapes⁷⁰ et se schématise comme ceci :

Future's wheel de J.C. Glenn



Dans l'approche prospective que je propose, deux schémas seront à construire puisque le sujet de départ, l'allocation universelle, prend deux voies distinctes. L'une suit le revenu de base de P. Defeyt et l'autre le dividende social de G.-L. Bouchez. Il est important de réaliser deux schémas différents car les conséquences observées pour un modèle de l'allocation universelle ne seront pas les conséquences de l'autre modèle. J'invite le lecteur à se référer au tableau du point 1.3.4. afin de se remémorer les différences entre les deux versions d'une allocation universelle.

Avant de détailler la manière de compléter le schéma, il y a lieu de songer aux personnes qui apporteront ses éléments constitutifs. Je fais à nouveau appel au groupe de participants

⁷⁰ <https://www.mindtools.com/pages/article/futures-wheel.htm>

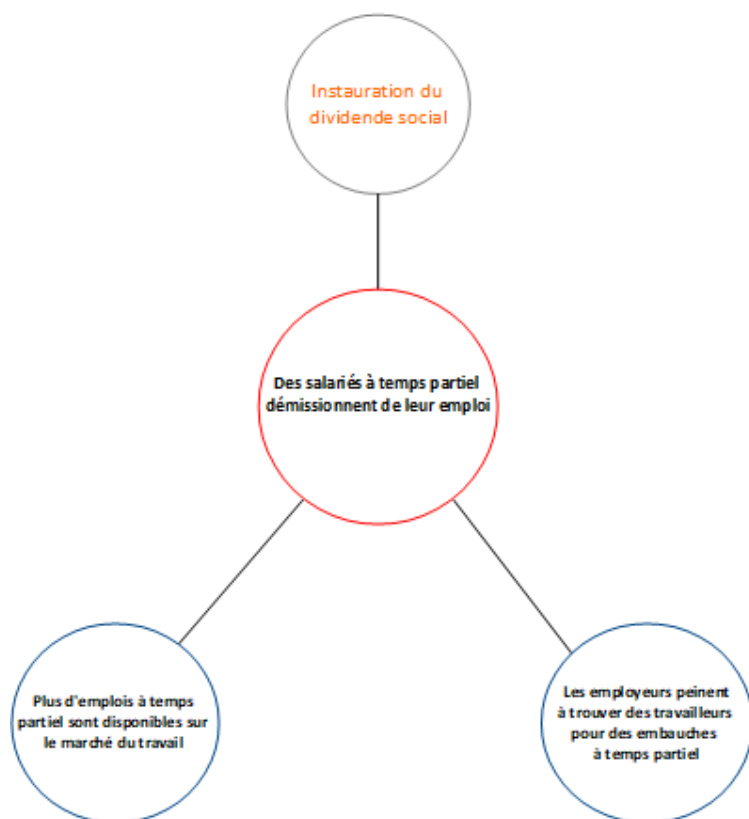
rassemblés en atelier prospectif précédemment (revoir le point 2.2.1.2.). Inviter les mêmes personnes permet de gagner du temps car ils ont maintenant une connaissance précise de ce qu'est l'allocation universelle, en ce compris les similitudes et les différences entre les deux modèles étudiés.

Le déroulement des étapes de construction des roues du futur se fait comme suit :

- en premier lieu, le **changement souhaité** est identifié et placé dans la roue centrale (*change*). Le prospectiviste indique donc les termes "revenu de base" et "dividende social" au centre des deux schémas. Il expose ensuite aux participants la cartographie du système réalisée à la suite du premier atelier prospectif ainsi que le fruit du travail lié aux fiches-variables ;
- au moyen d'un *brainstorming*, le prospectiviste interroge les participants dans le but d'identifier les **conséquences de premier ordre**. Il s'agit ici d'énoncer des idées représentant des conséquences possibles de la mise en place du revenu de base ou du dividende social, en tenant compte de toutes les informations rassemblées dans la base prospective. Ces conséquences sont positives ou négatives et concernent le domaine du travail et de l'emploi. Je pense qu'il est important que l'animateur rappelle la question prospective⁷¹ au groupe afin d'éviter tout éparpillement ;
- un autre *brainstorming* reconnaît les **conséquences possibles de second ordre**. Elles découlent des conséquences de premier ordre. Ce sont des conséquences indirectes vis-à-vis du sujet placé au centre. On peut procéder de la sorte pour établir des conséquences de troisième et même de quatrième ordre ;
- le prospectiviste liste les conséquences directes et indirectes. **Des sous-catégories** sont également établies afin de scinder les conséquences positives et les conséquences négatives. Elles apparaîtront dans le rapport final remis au commanditaire ;
- **un travail de réflexion** supplémentaire peut être mené par le prospectiviste. Il s'agit de concentrer son attention sur la manière de gérer les conséquences négatives et tirer le meilleur parti des conséquences positives. Cette étape ne sera pas développée dans cet exercice mais sera suggérée au commanditaire.

⁷¹ La question de prospective est : "Quelles sont les conséquences possibles d'un revenu inconditionnel et universel sur le rapport au travail des individus quantitativement et qualitativement ?"

A titre d'exemple, je développe ci-dessous une branche des roues du futur du dividende social:



Cet exemple reprend la roue centrale annonçant un changement, c'est-à-dire l'instauration du dividende social, et les conséquences de premier ordre (roue cerclée de rouge) et de second ordre (roues cerclées de bleu). Des roues supplémentaires peuvent être ajoutées et suggérer d'autres conséquences. En conséquence de troisième ordre (en dessous de la roue située à gauche), on peut imaginer que les travailleurs préféreraient contracter des contrats à durée déterminée et changer d'emploi à leur gré. Cet exercice met en lumière des impacts probables qui atteignent autant la personne dans son individualité (exemple : choix du contrat de travail) que la collectivité (exemple : augmentation du nombre d'emplois à temps partiel libres).

Une réflexion liée à la confrontation des deux *future's wheels* et donc une comparaison des conséquences des deux modèles de l'allocation universelle doit également être menée. Le fruit de cette analyse permettra de mettre en évidence les différentes réactions de la population en cas d'instauration de l'un ou de l'autre modèle.

Le résultat de ce travail de réflexion peut maintenant déboucher sur la construction de scénarios qui éclairent le commanditaire de l'étude sur les futurs possibles, souhaitables ou redoutés, d'une allocation universelle en Belgique.

2.2.3.2. La construction des scénarios

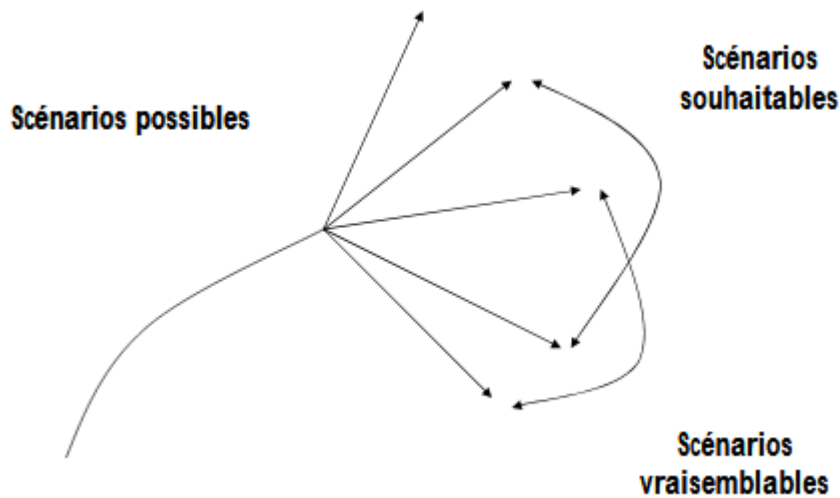
Selon Michel Godet, le scénario "est un ensemble formé par la description d'une situation future et du cheminement des évènements qui permettent de passer de la situation origine à la situation future. [...] Cet ensemble d'évènements doit présenter une certaine cohérence".⁷²

L'élaboration de scénarios respecte une méthodologie⁷³ comprenant plusieurs étapes complexes que je n'ai pas suivies lors de cet exercice. En effet, la spécificité de l'exercice étant de réfléchir aux conséquences possibles d'un système qui n'existe pas actuellement et de confronter les deux propositions d'application de celui-ci, la procédure indiquée par M. Godet n'aurait pas pu s'y appliquer. Cependant, j'ai prélevé dans sa méthode quelques éléments essentiels.

⁷² GODET Michel, *Manuel de prospective stratégique, L'art et la méthode, tome 2*, Paris, Dunod, 2007, page 111.

⁷³ Pour plus d'explications, se référer au "Manuel de prospective stratégique", tome 2, de Michel Godet, déjà cité plus haut, aux pages 114 à 128.

Typologie des scénarios selon Michel Godet



Ce schéma⁷⁴ indique que tous les scénarios sont possibles. Certains sont souhaitables et pas forcément réalisables, d'autres sont vraisemblables mais pas souhaitables et plutôt redoutés.

Des scénarios racontent des histoires du futur possible du dividende social ou du revenu de base. De nouveau, l'exercice est scindé en deux parties. Le prospectiviste s'appuie sur les informations émanant des roues du futur dédiées au revenu de base et échafaude un scénario. Le même exercice est effectué en s'appuyant sur les informations issues des roues du futur du dividende social.

A titre d'illustration, je présente au lecteur un exemple de récit rédigé sur base de l'exemple des roues du futur :

“Depuis le premier janvier 2027, Nathalie reçoit un dividende social d'un montant de 1000€. Engagée dans une société de grande distribution depuis 10 ans, son travail de caissière à mi-temps est de plus en plus stressant et engendre des manifestations symptomatiques diverses. Les horaires variables et irréguliers la contraignent à solliciter davantage la baby-sitter de ses enfants âgés de 3 et 7 ans. Son mari, indépendant, regagne le domicile vers 20h. Simon incite Nathalie à abandonner son emploi car son affaire prospère ces derniers mois.

Après quelques mois de bénéfice du dividende social, soit 2000 € par mois pour le ménage, le couple décide de la démission de Nathalie vis-à-vis de son employeur. En effet, les frais de

⁷⁴ Schéma réalisé par Michel Godet et repris à l'adresse : http://www.lapro prospective.fr/dyn/francais/cours_cnam/al6-scenarios-2012-2013-1p.pdf, en page 4.

garde des enfants, les frais de déplacement vers le lieu de travail nécessitant un second véhicule, les frais médicaux et le salaire de caissière évoluant peu, l'abandon de l'emploi de Nathalie leur semble être une bonne solution. Nathalie négocie avec son patron afin de ne pas prester de préavis puisque celui-ci trouve rapidement un remplaçant. Le 30 avril, elle rentre chez elle, libérée, soulagée du poids de cet emploi.

Le premier septembre, Simon conduit les enfants dans l'école du village. Nathalie, reposée et détendue depuis sa cessation d'emploi, se sent seule chez elle, privée des contacts sociaux que son emploi lui procurait. Elle se surprend à effectuer quelques recherches sur le site du FOREM et y découvre une multitude d'emplois à temps partiel vacants. Ne souhaitant pas s'engager à long terme, elle repère les propositions à durée déterminée lui permettant éventuellement d'alterner des périodes de travail et de non-emploi.

Le couple en discute et Simon demande l'avis de son comptable quant à un éventuel paiement d'impôt trop important. Afin de pouvoir profiter réellement du salaire de Nathalie, un certain plafond est à ne pas dépasser. Pour cela, Nathalie ne doit être employée plus de 6 mois sur l'année civile. Elle décroche un contrat de remplacement en tant que technicienne de surface dans une école située non loin de son domicile. Cet emploi lui permet d'être libre pour s'occuper de ses enfants pendant les congés scolaires et de profiter de vacances en famille."

Ce récit, dans une version vulgarisée, peut être qualifié de scénario souhaitable puisqu'il rencontre les aspirations des protagonistes. En suivant l'autre branche de la roue prise en exemple, le scénario sera plus pessimiste puisqu'il traitera de la difficulté des employeurs à trouver des travailleurs. Cette version peut aider le commanditaire à publier une partie de l'étude prospective auprès du public élargi car il se lit comme une histoire compréhensible de tous.

L'intérêt de ces scénarios peut être aussi de mettre en évidence des incidences microéconomiques. Dans l'exemple rédigé ci-dessus, on constate que le budget du ménage se porte mieux avec le bénéfice du dividende social. Le pouvoir d'achat de cette famille augmente. Les scénarios se concentrent sur le quotidien des individus et mettent en valeur ce qui changera dans leur vie en bénéficiant d'un revenu de base ou d'un dividende social.

L'exercice prospectif compte autant de scénarios qu'il n'y a de branches aux roues du futur, sans négliger leurs subdivisions. Le tout est multiplié par deux puisque notre exercice comporte deux schémas. Le total peut avoisiner 20 scénarios. Ils représentent tous des futurs possibles de l'allocation universelle mais certains auront la particularité d'être souhaitables,

vraisemblables ou encore redoutés. Ces scénarios peuvent être présentés en version scientifique et en version vulgarisée. Il est également possible de faire appel à un graphiste pour les illustrer.

2.2.4. Conclusion de la démarche prospective et rapport final

L'intervention du prospectiviste se clôture par le dépôt de son rapport final auprès du commanditaire, soit auprès des instances du gouvernement fédéral dans l'exercice présent. Je pense qu'il est adéquat d'y inclure les différentes étapes écoulées, ce qui permet de justifier le temps et le budget nécessaires à ce travail. Le corps de ce compte-rendu comprend l'objet de la recherche, la cartographie du système, le travail d'analyse des variables, la présentation des *future's wheels* et celle des scénarios. Il est essentiel de mettre en évidence dans ce rapport la dualité des deux modèles d'un revenu universel conçus par G.-L. Bouchez et par P. Defeyt. Les divergences évidentes de ces modèles auront très probablement des retombées sur les conséquences possibles de leur mise en place. Le travail du prospectiviste est de les mettre en évidence afin que le commanditaire prenne conscience des enjeux de l'instauration du revenu de base ou du dividende social.

En conclusion de ce rapport, j'invite le commanditaire à s'intéresser aux scénarios redoutés reprenant les conséquences négatives de la mise en place d'une allocation universelle, quel que soit son modèle. Se pencher sur les scénarios souhaitables mettant en évidence des conséquences positives est également indiqué. Le commanditaire peut alors anticiper un futur probable et être pro-actif en agissant en vue de provoquer un changement désirable.

L'objectif final de toute démarche prospective étant de passer à l'action, le prospectiviste et les participants soumettent des suggestions qui concernent directement la concrétisation de l'allocation universelle. Il pourrait s'agir de la création de services accompagnant les travailleurs, bénéficiaires de ladite allocation. Ce type d'organisation limiterait des réactions néfastes de la part des citoyens. La matière issue des travaux des participants (ateliers prospectifs, roues du futur, temps de réflexion et d'analyse) permettrait cet aboutissement.

Ce compte-rendu répondrait en conclusion à la question de départ : "que pourrait-il arriver en 2035 si chaque citoyen résidant légalement en Belgique recevait une allocation

universelle ?” Et la question prospective⁷⁵ qui est au cœur de cette exploration trouverait sa réponse étant donné que, tout au long de l’exercice, la sphère du travail a été pointée.

⁷⁵ “Quelles sont les conséquences possibles d'un revenu inconditionnel et universel sur le rapport au travail des individus quantitativement et qualitativement ? ”

CONCLUSION

En guise de conclusion, je propose de résumer succinctement la démarche réalisée tout au long de ce mémoire. Ensuite, je propose un temps de réflexion sur le sujet de ce travail en l'intégrant dans l'actualité de notre société.

Définir l'allocation universelle, lui donner une connotation philosophique, et maîtriser les concepts de base des modèles de Georges-Louis Bouchez et de Philippe Defeyt était une tâche essentielle avant de s'immerger dans le monde de la prospective. Cela fut chose faite à travers la littérature et par la rencontre personnelle de ces deux auteurs. Vu l'ampleur de ce sujet, j'ai réduit mon champ de réflexion aux impacts probables de la mise en place de l'allocation universelle sur le domaine du travail. Les enjeux économiques et sociétaux, le financement de ce revenu universel, la construction d'une nouvelle sécurité sociale, tant de sujets qui ne sont pas abordés dans ce mémoire car chacun d'eux pourrait faire l'objet d'un travail de recherche approfondi. Néanmoins, une distinction précise entre les deux modèles choisis a permis de clarifier la matière à étudier lors de la démarche prospective.

Plonger dans le domaine de la prospective qui m'était totalement inconnu m'a permis de découvrir comment les institutions peuvent être actrices de l'avenir de notre société. Les méthodologies mises au point au sortir de la seconde guerre mondiale et enrichies par des chercheurs jusqu'à ce jour, ne m'apportaient pas un canevas bien défini à suivre afin d'explorer le futurible de l'allocation universelle en Belgique. J'ai donc pioché dans les concepts méthodologiques de F. Bourse, de M. Godet et de J.C. Glenn afin de dégager un design méthodologique original me permettant de répondre à ma question prospective. Ces prospectivistes m'ont apporté la technique nécessaire afin de délimiter le sujet à étudier, d'établir une cartographie du système dans lequel le sujet évolue, de concevoir une base prospective, d'élaborer les roues du futur et de conclure avec des constructions scénaristiques. Le déroulement de la méthode présentée est réalisable en y investissant des moyens financiers et le personnel adéquat. Les conclusions apporteront la démonstration de l'existence de divergences entre les conséquences de la mise en place d'un revenu de base et les conséquences de l'instauration du dividende social dans le domaine du travail.

La pertinence du sujet choisi s'explique par son apparition régulière dans l'actualité. En 2017, lors de sa candidature aux élections présidentielles françaises, le socialiste Benoit Hamon a fait du revenu universel son cheval de bataille. En Finlande, un projet expérimental

de revenu universel se déroule de janvier 2017 à décembre 2018. Il concerne un groupe test de 2000 chômeurs âgés de 25 à 38 ans et s'attelle à vérifier si les personnes recevant le revenu de base seront plus motivées à trouver un emploi ou à créer une entreprise, sachant qu'ils garderont dans ces conditions leur revenu de base. D'autres expérimentations se déroulent aux Pays-Bas et par le passé, certains états des Etats-Unis ont testé le revenu universel.

L'objectif principal de ces différents états est un changement de fonctionnement de la sécurité sociale en vue d'effacer les inégalités entre les citoyens et d'éradiquer la pauvreté. Ce but sera difficilement atteint en apportant une solution monétaire sans aucun accompagnement du bénéficiaire. Et au-delà de la discussion du montant de cette allocation universelle, il me semble incontournable de refondre un projet de société mêlant des valeurs démocratiques et de justice sociale, tout en veillant au bien-être individuel et collectif de la population. Le débat sur ce sujet peut également mener à "une réflexion globale et prospective sur l'avenir du travail et des formes de protection sociale."⁷⁶ Notre société, en perpétuelle évolution, nécessite de concevoir de nouveaux modèles de fonctionnement dans des domaines intrinsèquement liés l'un à l'autre que sont l'emploi et la sécurité sociale.

C'est ici que la prospective apporte tout son intérêt car elle ne pratique pas "le court-termisme" des calendriers électoraux mais elle nous invite à une vision à long terme. Selon S. Brunet, "la nature profonde de la prospective est politique, car elle a pour ambition de construire collectivement la cité dans laquelle nous vivons."⁷⁷ Cette édification d'un avenir souhaitable pour notre société se réfléchit en envisageant une approche systémique du sujet traité. Le futurible de l'allocation universelle en Belgique se conçoit en étudiant les retombées probables de ce nouveau paradigme dans les champs économiques, sociaux, environnementaux, politiques et philosophiques. Tant de domaines explorés par la FOPES et par l'analyse prospective dont le slogan commun pourrait être : "le futur n'est pas à découvrir mais il est à construire".

⁷⁶ LOHEST G., STEINBACH C., *"Points de repères, Sécurité sociale, allocation universelle : Sortir des tranchées"*, Namur, Les Equipes Populaires, 2016, page 31.

⁷⁷ BRUNET S., "Des noces du politique et de la prospective", in GUYOT J.L., BRUNET S., *Construire les futurs, contributions épistémologiques et méthodologiques à la démarche prospective*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2014, page 221.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- ★ ALALUF M., *L'allocation universelle, Nouveau label de précarité*, Bruxelles, Couleur livres, 2014
- ★ ALALUF M., ZAMORA D., *Contre l'allocation universelle*, Montréal, Lux éditeur, 2016, (Lettres libres)
- ★ BOUCHEZ G.-L., *L'aurore d'un monde nouveau, 10 débats pour changer l'Europe et la Belgique et moraliser la vie politique*, Marcinelle, Les éditions du CEP, 2017
- ★ FERRY J.-M., *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Les éditions du Cerf, 1995-réédité en 2016, (Humanités)
- ★ GODET M., *Manuel de prospective stratégique, Une indiscipline intellectuelle, tome 1*, Paris, Dunod, 2007
- ★ GODET M., *Manuel de prospective stratégique, L'art et la méthode, tome 2*, Paris, Dunod, 2007
- ★ GUYOT J.-L., BRUNET S., *Construire les futurs, Contributions épistémologiques et méthodologiques à la démarche prospective*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2014 (Univer'Cité 1)
- ★ MERRIEN F.-X., *L'Etat-providence*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, (Que sais-je ?)
- ★ MOTTE B., *La production agricole biologique en Wallonie à l'horizon 2030, Construction d'une architecture de recherche en prospective exploratoire par la méthode des scénarios*, mémoire, Louvain-La-Neuve, UCL-FOPES, 2015
- ★ VANDERBORGHT Y., VAN PARIJS P., *L'allocation universelle*, Paris, La découverte, 2005, (Repères)
- ★ VAN PARIJS P., "More et Vives à l'origine du revenu garanti", in DEPROOST P.-A. (sous la direction de), *Chemins d'Utopie, Thomas More à Louvain,, 1516-2016*, Louvain-La-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2015, pp. 56-59

ARTICLES DE REVUE

- ★ BOURGUIGON D., HERMAN G., "La stigmatisation des personnes sans emploi : conséquences psychologiques et stratégies de défense de soi", in *Recherches sociologiques*, n°1, 2005
- ★ LES EQUIPES POPULAIRES, "Points de repères, Sécurité sociale, allocation universelle : Sortir des tranchées", Namur, n° 46, décembre 2016
- ★ MAESSCHALCK M., "Que faire de la protection sociale ?", in *Sens et avenir du travail, la 95ème semaine sociale du Mouvement Ouvrier Chrétien*, collection "Politique 1", édité par la revue Politique, octobre 2017, pp. 78 à 89
- ★ VANDAMME P.-E., "Avons-nous une obligation morale de travailler ?", in *La Revue nouvelle*, n°8, 2015, pp. 66-74

DOCUMENTS ELECTRONIQUES

- ★ COLLECTIF CHARLES FOURIER, "L'allocation universelle", in *La revue nouvelle*, en ligne, n°4, 1985, pp. 345-394 ; <file:///C:/Users/Usezr/Documents/avril1985-idees-revenuenouvelle.pdf>, consulté le 15/05/2017
- ★ COTTIN-MARX S., MYLONDO B., "Quels droits pour un plein accès à la citoyenneté? Entretien avec Robert Castel", in *Mouvements*, en ligne, n°73, 2013, pp.111-121, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be/>, consulté le 10/11/2016
- ★ DEFEYT P., "Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous", mai et décembre 2017, document de travail ; <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2017/10/Revenu-de-base-ECOLAB-03.12.17-Expos%C3%A9-PhDefeyt2.pdf>, consulté le 15/12/ 2017
- ★ JOUVENEL H. (de), "La démarche prospective, un bref guide méthodologique", document de travail ; <http://maelko.typepad.com/JouvenelProspective.pdf>, consulté le 28/03/2018

- ★ MONGIN O., “Pour une autre valorisation du travail, défense et illustration du secteur quaternaire, entretien avec Jean-Marc Ferry”, in *Esprit*, en ligne, n°234, 1997, pp. 5-17; http://users.skynet.be/jean.marc.ferry/iw_espri.html, consulté le 21/08/2017
- ★ MYLONDO B., et al, “De chacun (volontairement) selon ses capacités à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins, entretien avec Philippe Van Parijs”, in *Mouvements*, en ligne, n° 73, 2013, pp 155-174, in *Cairn* ; <http://www.cairn.be/>, consulté le 25/09/2017
- ★ Organisation de coopération et de développements économiques : <http://www.oecd.org/fr/els/emp/Le-revenu-de-base-que-changerait-il-2017.pdf>, consulté le 7/02/2018

SITES CONSULTES

- ★ <http://www.atlantico.fr>
- ★ <https://basicincome.org/>
- ★ <https://www.benoithamon2017.fr>
- ★ <https://www.cairn.info/>
- ★ <http://cohesionsociale.wallonie.be>
- ★ <https://www.echange.be>
- ★ <https://www.financite.be>
- ★ <https://www.futuribles.com/fr>
- ★ <http://www.iddweb.eu>
- ★ <https://www.insee.fr>
- ★ <https://www.iweps.be>
- ★ <http://www.lapropective.fr>
- ★ <https://www.larousse.fr>
- ★ <http://www.lemonde.fr>
- ★ <http://www.lemouvementcommun.fr>
- ★ <https://www.mindtools.com>
- ★ <http://www.revue nouvelle.be>
- ★ <https://www.rtf.be>
- ★ www.toupie.org

DOCUMENTS DE TRAVAIL NON PUBLIES

- ★ BRUNET S., “Mind mapping” (les fondements de la démarche prospective), slides présentés lors du cours dispensé à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, le 9 février 2018
- ★ DURANCE P., “Prospective, décision, transformation”, slides présentés lors du cours dispensé à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, le 23 mars 2018
- ★ BOURSE F., “Pratiques professionnelles de la prospective, Concepts et prospective attitude”, slides présentés aux cours dispensés à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, de février à juin 2018
- ★ BOURSE F., “Pratiques professionnelles de la prospective, Méthodes”, slides présentés aux cours dispensés à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, de février à juin 2018
- ★ BOURSE F., GUYOT J.-L., “La démarche prospective : synthèse”, slides présentés lors du cours dispensé à Louvain-La-Neuve en vue de l’obtention du certificat interuniversitaire en analyse prospective, le 22 juin 2018.